COLL.8°
468
1944-1à8

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000494710

1944
Coll. 8°
468
-1-

PUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
: 1, Place de Valois, Paris (1er arrondissement)

PETIT CONGRÈS

des 19-20 et 21 Décembre 1944

RAPPORT

SUR

La Politique Agricole

présenté par

Monsieur Marcel ASTIER

Sénateur

Membre de L'Assemblée Consultative

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

Coll. 8° 468 (1944-1)
a
8

125.30c

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

L'agriculture française, à la veille de la guerre de 1939, n'occupait pas la place à laquelle lui donnaient droit le nombre de ses ressortissants, l'importance de ses productions et la valeur des vertus terriennes. Sa situation inférieure n'était pas due aux seules répercussions de la crise économique qui avait sévi depuis 1930. Elle avait des origines plus anciennes : depuis une trentaine d'années, l'agriculture périclitait continûment malgré quelques périodes d'apparente prospérité et malgré une relative stabilité sociale.

Ce déclin avait des causes multiples, dont les principales étaient d'ordre moral et d'ordre économique. En présence du prodigieux essor industriel de divers Etats, notre pays eut tendance, depuis le début du siècle, à chercher, dans le développement de son industrie, le fondement d'une nouvelle prospérité et à détourner ses efforts de l'agriculture, base traditionnelle de sa structure. La concurrence des pays neufs, qui s'était fait sentir dès la fin du siècle dernier et s'était intensifée après la guerre de 1914-1918, mettait en même temps en péril les positions de nos producteurs agricoles jusque sur le marché intérieur. L'Etat réagit contre cette évolution, mais sans vigueur. Il établit une certaine protection douanière, tout en tenant compte des intérêts immédiats du consommateur français et du commerce d'exportation. La protection fut fortifiée à partir de 1930 : laisser celle-ci à son niveau antérieur eût été condamner à mort notre agriculture, en raison de la crise et de l'effondrement général des prix. En même temps, des mesures furent prises en vue de résorber la surproduction de nos produits qui tendait à devenir permanente, et afin d'améliorer le sort des agriculteurs.

En dépit de ces efforts, le déclin de notre agriculture se poursuivait. Une série d'indices en témoignent. Rappelons les plus significatifs :

Les chiffres du commerce extérieur traduisaient le repli sur elle-même de notre agriculture et le recul de sa position par rapport à celle du commerce et de l'industrie. Les importations agricoles, en poids, passaient de 94.809 milliers de quintaux pour la période 1909-1913 à 99.071 milliers de quintaux pour la période 1935-1939, soit une augmentation de 4.861 milliers de quintaux. Les exportations, pour les mêmes périodes, fléchissaient de 8.135 milliers de quintaux, passant de 36.590 à 28.454 milliers de quintaux. En 1909-1913, les produits agricoles occupaient 24,4 % dans le total des importations de toute nature ; en 1935-1939, 21,1 % seulement. Du point de vue des

exportations, leur part, qui était de 20,5 % pour la période 1909-1913, fléchissait à 10,1 % pour la période 1935-1939 (1).

Droits perçus sur 100 francs de produits importés :

	Agriculture	Industrie
1901-1910	8.56 %	8.23 %
1921-1930	4,55 %	10.75 %
1933	10.57 %	17,19 %

En même temps, les profits agricoles diminuaient à une cadence variable. Les indices Dessirier, qui prenaient pour base 1.000, indice de l'année 1913, montraient que ce niveau n'avait été rejoint qu'en 1928 et 1929 (1.003 et 1.005) et qu'en 1935, le minimum de 631 avait été atteint. Une réduction générale de la valeur des terres se manifestait. Même en 1929, les fermages et la valeur marchande du sol n'étaient, par rapport à la période antérieure à 1914, qu'au coefficient 3, tandis que le niveau des prix atteignait le coefficient 5 (2). Les paysans abandonnaient les cultures insuffisamment rémunératrices. Les landes et terres incultes, de 1912 à 1935, augmentaient de 1.814.000 hectares, soit de 50 % environ et les territoires non agricoles de 1.569.000 hectares, soit de 40 % environ. Les oléagineux avaient à peu près disparu : le colza n'était plus cultivé que sur 14.000 hectares en 1929, contre 201.000 en 1862 ; la navette sur 3.105 hectares, au lieu de 40.000 ; l'œillette sur 41.000 hectares, au lieu de 47.000. De même, pour les plantes textiles, les superficies cultivées en lin étaient tombées de 105.000 hectares, en 1862, à 46.000, en 1929, et celles cultivées en chanvre de 100.000 à 3.889 hectares. En dehors de ces terres ruinées, d'autres avaient subi un fléchissement important : le blé, en particulier, avait perdu 1.116.000 hectares, de 1912 à 1929, et l'ensemble des autres céréales un million et demi d'hectares. Au contraire, les cultures fourragères, les prairies naturelles et les herbages, s'étaient étendus, n'exigeant pas les mêmes frais. En dépit de cette évolution, les rendements des superficies cultivées demeuraient inférieurs à ceux obtenus dans maints pays étrangers.

Un dernier trait caractéristique était la dépopulation des campagnes. Le pourcentage de la population rurale, par rapport à la population totale, était de 75,6 % en 1846, de 55,8 % en 1911, de 48,8 % en 1931, de 47,69 % en 1936.

Le nombre des petites communes de 0 à 100 habitants avait presque quadruplé de 1876 à 1936 (passant de 653 à 2.512) et celui des communes de 100 à 200 habitants avait doublé (3.295 à 6.758).

---

(1) Citons aussi, dans cet ordre d'idées, les taux de protection calculés par M. Prault, secrétaire général de l'Assemblée des présidents des Chambres d'Agriculture.

(2) Estimation de M. Caziot, dont les calculs en la matière font autorité.

L'évolution de la population active agricole a été la suivante :

	Population active	Hommes	Femmes
1906	8.691.941	5.391.331	3.300.610
1931	7.375.734	4.269.794	3.105.940
1936	7.096.900	4.180.400	2.916.500

Ces chiffres manifestent une diminution totale de 1.595.000 personnes (18 %), dont 1.210.000 hommes (22,5 %) et 384.000 femmes (11,17 %). Encore faudrait-il, en outre, tenir compte de l'apport alsacien-lorrain. Compte tenu de celui-ci, la perte, de 1906 à 1936, fut d'environ 1.800.000 personnes.

Cette évolution était due, pour partie, aux lourdes pertes en hommes subie par l'agriculture pendant la guerre de 1914-1918. Elle était imputable également à la baisse de la natalité qui a frappé les campagnes comme elle a atteint les villes. Mais sa cause principale paraît bien avoir été le phénomène qu'on a qualifié d'exode rural, forme du malaise paysan.

Au total, l'agriculture française, au cours de la période d'entre-deux guerres, était atteinte d'un mal organique profond.

Lorsque la guerre de 1939 éclata, les préoccupations des dirigeants de l'agriculture subirent un revirement rapide. Dans la période précédente, les efforts avaient principalement tendu à limiter ou à résorber la surproduction. Désormais, l'accent allait être donné à l'encouragement de la production.

Dès la mobilisation, le souvenir des difficultés de ravitaillement, de 1917 à 1918, incita le ministère de l'Agriculture à chercher à conserver à la terre le plus grand nombre d'hommes possible. Cette thèse se heurta à celle de l'armée, qui s'efforçait de garder à sa disposition le plus de soldats possible, et qui triompha. D'autre part, l'intendance procédait à des achats massifs de bétail, sans toujours opérer les discriminations nécessaires. Enfin, l'hiver 1939-1940 fut rigoureux et une partie des semences détruites. Ainsi, dès le début de 1940, la situation, au point de vue production, était déjà médiocre.

Le désastre de juin 1940 vint aggraver les difficultés au point de rendre sensible la possibilité d'une véritable famine. Il nous priva de plusieurs centaines de milliers d'agriculteurs, faits prisonniers, et dont un petit nombre seulement fut progressivement rapatrié. Il nous priva, en outre, de l'appoint des ouvriers agricoles étrangers sur lesquels nous étions habitués à compter. Il arrêta les importations de marchandises agricoles et même leur construction. Le carburant, la ficelle lieuse, les engrais, les produits antiparasitaires, certains aliments du bétail, firent défaut. La situation empira encore quand les courants d'échange avec l'Afrique du Nord furent coupés.

Voici quelques chiffres des récoltes de 1940 (1) :

La récolte de blé n'excéda pas 52 millions et demi de quintaux, soit 40 % de moins que la récolte moyenne des dernières

(1) D'après M. Augé-Larribé. Situation de l'agriculture française 1930-1939, Berger-Levrault.

années. Celle des pommes de terre, 100 millions de quintaux, soit 38 % de moins que la récolte moyenne ; celle des betteraves sucrières fut inférieure à la moitié des récoltes moyennes. Celle du vin atetignit environ 45 millions d'hectolitres contre 58 millions 1/2 de moyenne, de 1930 à 1939. Quant au cheptel, il accusait, au recensement du 10 février 1941, les réductions suivantes, par rapport à 1938 :

Chevaux	530.000	sur 2.600.000
Bovins	860.000	sur 15.100.000
Ovins	1.350.000	sur 9.750.000
Porcins	2.675.000	sur 6.700.000

Cette pénurie devait se prolonger pendant les quatre années d'occupation. L'ingéniosité et l'effort de tous permirent sans doute de redresser quelque peu la situation et d'améliorer les chiffres de 1940. Néanmoins, l'augmentation de la production fut, peut-on dire, la préoccupation exclusive au cours de cette période. La plupart des mesures prises par l'Etat furent orientées en ce sens : retour à la terre, service civique rural, encouragements de toutes sortes à la culture des oléagineux et des textiles, mise en valeur des terres incultes, notamment de la Crau, législation des contrats de culture et, dans une certaine mesure, organisation du ravitaillement.

La conséquence la plus visible de la pénurie fut la création, à côté du marché régulier, d'un marché noir, dont les prix atteignaient dix, quinze, voire trente fois les prix d'avant-guerre, et qui prit une large extension en raison de l'insuffisance des rations officielles.

Les paysans eux-mêmes, afin d'obtenir les objets dont ils avaient besoin, devaient recourir à des transactions qui ne leur eussent pas donné la possibilité de vivre s'ils avaient intégralement respecté les taxes. L'argent devint abondant dans les campagnes. Les dettes furent remboursées, les dépôts dans les caisses de crédit s'enflèrent. Faute d'emploi, les agriculteurs conservèrent, en outre, par devers eux, des disponibilités importantes.

Cette situation est encore celle de nombreuses régions. Les villes continuent de recevoir des quantités d'aliments insuffisantes et de réclamer une production accrue. L'argent continue, en raison même de cette pénurie, d'être abondant dans les campagnes.

Ainsi, la situation actuelle peut paraître, à première vue, l'opposé de celle de la période précédente. Alors qu'avant la guerre de 1939, le problème de la surproduction ne cessait de se poser pour les principales denrées, maintenant encore l'accroissement de la production est au premier plan des préoccupations. Le paysan bénéficie d'une large trésorerie, qu'il n'avait jamais connue jusqu'alors. Son sort — si l'on fait exception des sinistrés — est considéré comme prospère. Lui-même se plaint des tracasseries administratives et des disciplines qu'impose le ravitaillement et souhaite le retour à un régime plus libéral, mais

dans la plupart des cas, a le sentiment de jouir d'une situation nettement améliorée.

Les apparences correspondent-elles à une réalité ?

Il y a sans doute une certaine opposition entre la situation agricole de 1939 et celle de 1944. Mais à nos yeux, il serait erroné et dangereux d'en exagérer la valeur. Nous croyons que dans ses données fondamentales la question agricole est restée aussi complexe, aussi difficile à résoudre qu'elle était au cours des années 1930-1939 et nous nous proposons de le montrer en précisant les principaux problèmes qui se posent à l'agriculture en cet automne 1944. Cette analyse nous permettra de rechercher par quels moyens il est possible de porter remède aux difficultés de l'heure présente, ou à celles qui sont sur le point de nous assaillir en ce domaine.

PREMIERE PARTIE

Les principaux problèmes agricoles

La préoccupation dominante, à l'heure actuelle, en matière agricole, continue d'être ce qu'elle a été depuis quatre années : augmenter la production ; améliorer la collecte et les transports afin de fournir aux agglomérations urbaines les rations normales dont elles sont encore privées. Nous ne nions pas que cet aspect du problème présente une importance considérable : de sa solution dépend l'état de santé des habitants des villes, affaiblis par des années de sous-alimentation ou d'une alimentation mal équilibrée. Les statistiques montrent les progrès inquiétants des maladies de carence, telle la tuberculose. De sa solution dépend également pour partie une évolution satisfaisante du climat politique intérieur : la population a cru que la libération signifierait également pour elle la fin de ses misères alimentaires. C'est une attente qu'il ne faut point trop décevoir.

On peut espérer cependant une amélioration progressive de la situation au fur et à mesure du rétablissement des transports et du perfectionnement des méthodes du ravitaillement. Cette amélioration sera peut-être lente : certaines cultures, telle la vigne, ont subi des dommages qui peuvent être assez durables ; certaines régions ont été dévastées.

En tout état de cause, la question, pour aiguë qu'elle soit, paraît transitoire. Si l'on considère les chiffres de nos productions dans une période normale, telle que celle de 1930-1939, et surtout si l'on tient compte des stocks existant à l'étranger et dans certaines de nos colonies, force est de supposer qu'à une échéance plus ou moins éloignée, mais certaine, la pénurie aura sensiblement diminué, voire cessé, dans la plupart des secteurs agricoles.

En revanche, au fur et à mesure que la situation, de ce point de vue, s'améliorera, des difficultés tenant à la structure même de notre économie agricole et à son niveau de vie apparaîtront qui mettront en cause l'ensemble de la production et de la vie

françaises. Bien que ces difficultés soient, pour certaines catégories au moins, voilées, à l'heure actuelle, par des problèmes plus urgents, c'est sur elles que nous nous proposons de mettre l'accent afin de dépasser les contingences du présent et de tenter d'esquisser les lignes d'un programme agricole de quelque durée.

Trois principaux problèmes paraissent conditionner l'avenir de notre agriculture, quelles que soient l'évolution ultérieure des relations internationales et les solutions adoptées en matière d'économie générale, de monnaie et de finances :

L'organisation professionnelle du monde agricole ;

L'assainissement de la structure économique de l'agriculture ;

La fixation à la terre des familles paysannes.

A) Problèmes relatifs à l'organisation professionnelle

Voyons d'abord la situation de l'organisation professionnelle qui a d'ailleurs retenu en premier lieu l'attention du gouvernement et sur laquelle nous passerons rapidement.

Une organisation professionnelle poussée est indispensable à l'agriculture.

La diversité des situations locales et régionales, la variété des exploitations, le rythme lent du travail, l'influence prédominante des éléments naturels, la dispersion des travailleurs, sont autant de facteurs qui tendent à maintenir l'individualisme. Celui-ci a pu n'avoir pas d'inconvénient majeur dans la période du capitalisme libéral. Il a laissé désarmé le paysan à l'époque actuelle, où les forces du commerce et de l'industrie font l'objet d'une organisation de plus en plus concentrée et de plus en plus puissante.

Plus précisément, l'organisation professionnelle joue et est seule à même de jouer les rôles suivants :

Sous une première forme, elle est syndicale : elle réunit des cultivateurs appartenant à une même zone territoriale, elle leur donne le sens de la solidarité, elle leur apprend la valeur de l'action collective. Elle ouvre ainsi la voie aux spécialisations ultérieures, qui constituent l'armature de l'équipement agricole : coopératives d'achat en commun, de transformation et de vente, coopératives de services, mutuelles incendie, accidents, grêle, etc., caisses de crédit. Même à ce dernier stade, le syndicat garde un rôle considérable de défense des intérêts généraux de la profession agricole, dont les organismes spécialisés n'expriment qu'un aspect.

L'organisation professionnelle est capable de renseigner avec précision les pouvoirs publics sur les besoins des agriculteurs, sur leurs réactions devant telle initiative ou devant tel projet de réforme. La variété des régions, des terroirs et des exploitations est si grande que les investigations menées par des éléments étrangers à la profession sont nécessairement fragmentaires, voire inexactes.

Enfin, par l'organisation professionnelle, il est possible de

dégager des représentants de la profession qui pourront valablement parler en son nom et défendre ses intérêts économiques, sociaux et moraux.

Ces buts, la loi du 2 décembre 1940 avait entendu les réaliser par la création d'une corporation paysanne, qui fut fondée sur les principes suivants :

1° La loi syndicale de 1884 restait en vigueur, mais une série de modifications lui étaient apportées ;

2° Une prééminence était donnée au syndicalisme agricole par rapport aux autres groupements, les syndicats étaient les organes actifs et représentatifs de la profession et les différentes branches dépendaient de lui.

La structure de la corporation comportait :

Au centre, le syndicalisme avec trois degrés :

— Syndicat corporatif local ;

— Union corporative régionale ;

— Conseil national corporatif ;

Autour de lui et sous son emprise :

— Les groupes spécialisés par productions ;

— La coopération, la mutualité et le crédit, rattachés à lui par des liens organiques (deux cinquièmes des administrateurs choisis sur proposition des syndicats, cotisations) ;

— Les chambres régionales d'agriculture à compétence technique, substituées aux anciennes chambres de la loi de 1924.

Cette structure ne fut pas exactement réalisée en fait : la coopération, la mutualité et le crédit ne furent rattachés à l'organisation syndicale que par des liens assez lâches, excepté dans les régions où, dès avant 1940, des relations étroites existaient. Les groupes spécialisés, continuateurs des anciennes associations spécialisées, reconquirent peu à peu une quasi totale indépendance, tant à l'échelon national que pour leurs sections de l'échelon régional. Quant aux chambres régionales, elles furent constituées, mais ne fonctionnèrent pas ;

3° La corporation était unitaire. Il devait y avoir un seul syndicat de défense par circonscription à l'échelon local comme à l'échelon national. Les intérêts spéciaux des ouvriers agricoles, des fermiers, des propriétaires, s'exprimaient dans des sections sociales, groupements de pur fait, rattachés aux organisations syndicales. En ce qui concerne les mutuelles, de même leur unification était prévue. Elle fut opérée effectivement à l'échelon national par application de l'arrêté du 28 mai 1941 et à l'échelon régional par application de l'arrêté du 19 novembre 1941. Elle fut prévue pour l'échelon local par l'arrêté du 22 novembre 1941. Pour les coopératives, les unifications de l'échelon national furent réalisées par catégories d'organismes (arrêtés du 12 décembre 1941, du 18 février 1942, du 24 juin 1943, etc.). L'unification du crédit prévue par l'arrêté du 3 août 1943 ne fut pas entreprise. Autre conséquence du principe unitaire : les échelons territoriaux devaient être les mêmes, qu'il s'agisse de

syndicats ou d'autres organismes professionnels ; ces dispositions ne furent évidemment pas appliquées ;

4° La loi du 2 décembre 1940, enfin, dotait les syndicats de pouvoirs d'essence corporative : pouvoir d'élaborer des règlements valables pour tous les membres de la profession, « syndiqués ou non », pouvoir de juridiction, pouvoir de discipline, pouvoir de poursuivre le recouvrement des cotisations. Ces pouvoirs demeurèrent pratiquement lettre morte, à l'exception du pouvoir de juridiction ; des commissions paritaires de conciliation furent établies par la loi du 14 septembre 1943 et fonctionnèrent en diverses régions.

Sur le vœu des agriculteurs, cette organisation a disparu à la suite des ordonnances des 26 juillet et 12 octobre 1944. Il importe d'en préparer au plus tôt le remplacement sur de nouvelles bases, afin que l'agriculture ne soit pas privée d'un moyen essentiel de défense. L'organisation professionnelle est une des conditions de son progrès, tant au point de vue économique qu'au point de vue social. Nous verrons plus loin comment nous pouvons substituer à cette organisation étatique, véritable chape de plomb qui pesait sur l'agriculture française, une nouvelle organisation fondée sur la liberté et les principes démocratiques.

B) Problèmes économiques

Du point de vue économique, trois causes principales de faiblesse compromettent l'avenir de notre agriculture. Sa richesse est plus apparente que réelle. Son capital foncier est usé. Les prix de vente taxés sont insuffisants. Les prix de revient sont trop élevés.

1. — Usure du Capital foncier

Les disponibilités que possèdent, à l'heure actuelle, nombre de paysans peuvent donner l'apparence de la richesse. En réalité, elles correspondent moins à une accumulation de bénéfices qu'à une consommation de leur capital d'exploitation.

Pendant toute la durée de la guerre, les achats normaux d'engrais, de machines, d'outillage, les constructions de hangars, les réparations des bâtiments, se sont faits à un rythme très inférieur aux besoins en raison de la pénurie. Le paysan a réparé, rafistolé, fait durer les objets au delà de leur limite extrême d'usage, renoncé à des améliorations ou à des entretiens qu'il eût réalisés en temps ordinaire. Les billets qui, normalement, auraient servi à financer ces dépenses, s'accumulaient pendant ce temps, stériles.

Un facteur a contribué à dissimuler, un temps au moins, l'importance de cette pénurie. Une terre qui n'est pas entretenue ne perd pas immédiatement sa fécondité. De même, des bâtiments qui ne sont pas réparés régulièrement demeurent utilisables pendant une certaine période. Un jour vient où il n'est plus possible d'attendre davantage. On mesure alors l'importance des travaux à effectuer.

Il est naturellement impossible d'évaluer l'importance des capitaux à investir pour remettre en état les exploitations ; ce chiffre est fonction d'une série d'inconnues : ampleur des travaux à accomplir, laquelle dépend de la volonté de rénovation qui se manifestera ; échelonnement de ces travaux dans le temps ; prix unitaire des matériaux et des services nécessaires.

Pour en donner cependant quelque idée, rappelons qu'en matière d'engrais la consommation était, avant la guerre de 1940 :

Pour l'azote, de l'ordre de 200.000 tonnes ;

Pour les phosphates, de 400 à 450.000 tonnes ;

Pour les potasses, de 280.000 tonnes environ.

De 1940 à 1944, l'approvisionnement en potasses a été à peu près maintenu. Pour les phosphates, au contraire, il est tombé de moitié dès 1940-1941, et, d'après certaines évaluations, à 30.000 tonnes en 1943-1944. De même, la consommation d'azote aurait fléchi à 100.000 tonnes en 1943-1944. Non seulement il sera nécessaire d'atteindre à nouveau les chiffres de 1939, mais ceux-ci devront être largement dépassés si l'on veut poursuivre une politique de progrès techniques.

Les sommes actuellement détenues par les agriculteurs, le montant de leurs dépôts et des emprunts qu'ils ont souscrits suffiront-ils à payer la reconstitution de leurs exploitations ? L'évolution générale des prix permet de conjecturer sans témérité qu'une fois les réinvestissements opérés, il ne restera dans la plupart des cas pas grand'chose aux intéressés, si même ils peuvent faire tout le nécessaire. Leur richesse actuelle n'est qu'un leurre.

A tout le moins, si leurs réserves sont ainsi consommées, le niveau des prix agricoles leur assurera-t-il des profits normaux ? A l'heure présente, les prix taxés sont insuffisants et l'on peut redouter, si cette situation persiste, qu'elle ait, dans l'avenir, de graves répercussions.

2. — Insuffisance des prix taxés

L'insuffisance des prix taxés peut s'apprécier de diverses manières.

Si l'on compare l'évolution des prix agricoles et des prix industriels depuis 1939, l'on constate, sans doute, un certain parallélisme, encore que depuis 1943 les hausses se soient accélérées pour différents produits industriels, alors qu'elles se sont plutôt ralenties du point de vue agricole. Mais il faut remarquer immédiatement que 1939 ne représentait pas une situation d'équilibre. Par rapport à 1913, l'indice pondéré des prix de gros de la Statistique générale de la France est de 751 pour les matières industrielles et de 657 seulement pour les denrées alimentaires. D'autre part, ce qui compte, et ce que ne traduisent pas ces statistiques, c'est le pouvoir d'achat effectif que représentent les prix taxés.

De ce point de vue, voici quelques chiffres (1) :

	1939	1944	Indice
Blé	216,50	450	2,08
Vin	147,61	450	3,04
Pommes de terre	64,35	150	2,33
Bœuf (1re qualité Villette)	11,80	26,30 (août)	2,27
		34,20 (octobre)	2,9
Complet homme	415	1.900	4,8
Complet vêtement travail	66	430	6,5
Chaussures homme	105	290	2,76
Chemise homme	38	190	5
Drap	72	400	5,55

Le lecteur trouvera en annexe un tableau comparatif des pouvoirs d'achat agricole en 1939 et en 1944 par rapport à 1913.

L'insuffisance des prix taxés, enfin, se manifeste si l'on rapproche les cours à la production des prix au détail. Les marges des intermédiaires sont excessives. L'organisation du ravitaillement pendant les années d'occupation a été fondée sur leur concours, qui a été subtantiellement encouragé. Sans doute convient-il de tenir compte de leurs charges : impôts, redevances diverses aux organes de ravitaillement, frais de sacherie, de transport, de camionnage, de conditionnement, frais de garantie et d'assurances, frais d'expertises, courtages ou commissions. Les chiffres présentés sont souvent exagérés. En voici quelques-uns pour la campagne 1943-1944 (à jour au 15 février 1944 et contrôlés par les organismes interprofessionnels compétents) :

Lait au litre marge : 1,75 (prix d'hiver à la production : 2,75).

Viande au kg de vente à Paris (pour bœuf extra de 56 à 60 %) marge : 20 francs (prix à la production : 16,90).

Pommes de terre, marge : 155 fr. (prix à la production : 125).

Carottes rouges équeutées, marge : 250 fr. (prix à la production : 250 fr.).

Vin rouge 10°, zone 1, marge : 515,44 (prix à la production : 500).

Vin de Bordeaux à appellation contrôlée intégrée : 1.001,12 (prix à la production : 805 fr.).

Il y a lieu de remarquer que les mêmes intermédiaires peuvent cumuler plusieurs marges, lorsqu'ils remplissent plusieurs des fonctions prévues dans le circuit de distribution. D'autre part, et c'est le vice essentiel, le nombre des intermédiaires est trop élevé. On a calculé qu'il s'était accru, de 1896 à 1931 de 55 %, et leur nombre a augmenté encore depuis 1940, notamment en matière de fruits et légumes.

D'où vient l'insuffisance des prix taxés, paradoxale au sortir d'une période dans laquelle la production agricole a reçu, en principe, la première place ? De causes récentes et de causes dont l'origine est bien antérieure au conflit de 1940.

A. — L'organisation du régime de la taxation n'a pas favorisé l'établissement de prix agricoles conformes à la réalité.

Les prix agricoles à la production étaient fixés par le ministère intéressé et par le ministre des Finances, après avis du

(1) Voir d'autres chiffres du même genre en annexe. Les chiffres des objets manufacturés sont de mai 1939 et correspondent à des qualités sérieuses. Les chiffres de 1944 sont du Bulletin des Prix.

Comité central des Prix. Celui-ci se composait en majorité de fonctionnaires et était présidé par le représentant du ministère de l'Economie nationale et des Finances. Il comprenait un représentant des agriculteurs.

Les prix de gros et de détail des produits agricoles et les prix des produits locaux étaient fixés par les préfets dans le cadre des arrêtés ministériels, après avis des Comités régionaux des Prix, comprenant neuf fonctionnaires et deux représentants des agriculteurs. Il en était de même en ce qui concerne les produits ou services pour lesquels les préfets avaient reçu délégation.

Enfin, les prix importants ou urgents, par exemple le prix du blé, étaient établis par le Conseil des ministres ou le Comité économique interministériel.

Dans tous les cas, c'est l'Etat qui, par voie d'autorité, fixait les prix.

Comment, en fait, cette organisation a-t-elle fonctionné ?

a) Les propositions des producteurs n'étaient pas présentées directement au Comité central des Prix. Elles étaient adressées, en premier lieu, au Service des Prix du ministère intéressé. Celui-ci transmettait les propositions rectifiées à la Direction des Prix, organe dépendant du ministère des Finances et de l'Economie nationale. Cette direction établissait un rapport qui, après discussion avec le service intéressé, était présenté au Comité central des Prix.

Dès ce stade, l'on peut considérer que l'agriculture était désavantagée par rapport à l'industrie. La présentation des prix industriels aux services ministériels était faite obligatoirement par les seuls Comités d'organisation de la loi du 16 août 1940. Ceux-ci avaient fixé le plus souvent par circulaire à leurs ressortissants les modalités de présentation de leurs propositions. Aucun monopole de ce genre n'était ettribué à l'organisation professionnelle agricole, dont les demandes étaient souvent dispersées, ou mal étudiées, surtout à l'origine.

Peu à peu, les services ministériels firent appel aux Comités centraux de Ravitaillement, organes interprofessionnels qui ne représentaient que très mal les intérêts des producteurs, et où les intérêts du commerce étaient seuls défendus.

b) Le rôle du Comité central des Prix s'est développé. Ses avis ne liaient pas, en principe, les ministres. En fait, ils ont généralement été suivis. Sa tâche était très délicate. Etant donné le nombre énorme des prix à fixer, le délai d'examen des rapports était nécessairement court et les discussions brèves. Les représentants des industriels apportaient des prix de revient détaillés qui facilitaient les débats. Le représentant des agriculteurs ne pouvait recourir à la même méthode, à tout le moins présenter des propositions aussi précises. Les représentants des organismes professionnels n'étaient pas admis, même à titre consultatif.

Les Comités d'organisation, une fois l'accord de l'administration acquis, participaient à la rédaction des arrêtés de

taxation et parfois même recevaient délégation pour fixer un tarif en fonction du prix de base. Sauf exception, l'agriculture n'exerçait pas d'intervention analogue.

c) Différents textes, notamment la loi du 7 août 1942, ont tendu à décentraliser le pouvoir de taxation au profit des préfets. A l'échelon régional, les inconvénients signalés précédemment ont pu être atténués, encore que les Comités régionaux de Prix n'aient pas toujours été consultés. Mais les pouvoirs du préfet ne s'exerçaient que dans la limite des maxima posés à l'échelon national.

L'organisation du régime de taxation qui donnait un rôle aux Comités d'organisation, limitait ainsi à une influence de fat l'intervention des professionnels agricoles dans la fixation des prix. C'est là une des principales raisons de l'insuffisance des taxes appliquées.

Il faut signaler, en outre, du point de vue économique, la thèse du blocage du cours, qui a été constamment celle du ministère des Finances. Le blocage des cours a été considéré comme la condition indispensable du maintien de la monnaie et des prix. Faute de maintenir les cours, l'ensemble des prix aurait subi une augmentation rapide et brutale dans une économie où l'offre des marchandises était très inférieure à la demande et dans laquelle l'Etat, pour payer ses contributions de guerre, était obligé de procéder constamment à de nouvelles émissions de billets. Aussi les représentants du ministère des Finances ont-ils refusé toute hausse qui ne leur paraissait pas absolument inévitable, en dépit de la pénurie de denrées alimentaires et de la nécessité d'encourager les producteurs, en dépit également des affirmations officielles d'après lesquelles le ravitaillement du pays devait primer toute autre considération.

Leur attitude, sur ce point, a été facilitée par l'intervention des autorités d'occupation. Celles-ci fixaient les prix en dernier ressort. Elles ont favorisé une politique de stabilité, dont elles avaient fait l'expérience outre-Rhin et qui leur paraissait faciliter leurs achats et leur contrôle de l'ensemble de l'économie.

B. — A ces facteurs, d'ordre passager, il convient d'ajouter, en outre, des causes plus profondes qui, dès avant la guerre de 1939 avaient joué pour entraver la revalorisation des produits agricoles. Alors que les industriels obtenaient sans difficulté l'inclusion dans leurs frais généraux des charges économiques et sociales des entreprises, les représentants des agriculteurs se heurtaient à l'incompréhension lorsqu'ils prétendaient majorer les prix de base agricoles d'une marge correspondant aux dépenses de renouvellement d'outillage et aux charges sociales. Sans doute, l'incorporation est-elle plus aisément chiffrable en matière industrielle et commerciale : elle s'effectue sous forme soit d'un pourcentage de majoration des salaires distribués, soit de sommes rapportées avec une précision au moins apparente aux unités vendues. Rien de pareil en agriculture, où les élé-

ments du prix de revient global apparaissent moins directement liés aux denrées produites. Mais l'absence de comptabilité qui les enregistre, le fait que la structure agricole ne se prête pas aux mêmes modes de calculs que la production industrielle n'autorise pas à négliger l'ensemble des charges indirectes qui grèvent la production. Pas plus que le prix industriel, le prix agricole ne doit correspondre à un prix de revient partiel. Se refuser à l'admettre c'est condamner l'agriculture à végéter dans une situation sociale arriérée.

Ces évidences n'étaient pas entièrement ignorées. Mais de façon traditionnelle également, elles étaient combattues par l'idée que la production agricole française est trop chère : les prix des denrées alimentaires qui constituent la fraction principale des budgets ouvriers sont élevés, d'où nécessité de pratiquer une politique de hauts salaires qui met l'industrie française en état d'infériorité par rapport à ses concurrents étrangers. Sans doute ces dernières préoccupations ne se manifestaient-elles qu'à un faible degré en raison du blocus. Néanmoins, dans l'attitude prise par les responsables à l'égard du niveau des prix agricoles au moment de la plus extrême pénurie, on retrouve ces conceptions anciennes qui n'avaient pas perdu toute leur force.

Ainsi s'explique le niveau modéré ou insuffisant des prix des produits.

Quelles sont les répercussions de cette insuffisance ?

Elles favorisent le maintien du marché noir au détriment du consommateur, qui, semble-t-il, paie en définitive ses denrées plus cher qu'il n'aurait payé s'il n'y avait eu qu'un seul prix intermédiaire.

Elles contraignent le producteur, sous peine de perdre, à vendre en fraude une partie de ses denrées.

Elles contribuent de la sorte à la démoralisation du point de vue économique des producteurs et des consommateurs.

Ces répercussions, les plus visibles, sont fâcheuses. Mais l'insuffisance des prix taxés présente, en outre, des inconvénients de principe et des inconvénients de fait.

Du point de vue des principes, elle manifeste que l'importance de l'agriculture comme activité productrice n'est pas pleinement reconnue. Dans l'équilibre général des secteurs de l'économie, elle n'occupe pas par rapport au commerce la place qui lui est due. Il y a là un aspect moral qu'il serait dangereux de négliger.

En outre, d'un point de vue plus pratique, on peut croire que le régime de taxation sera maintenu pendant une certaine durée qu'il est difficile d'apprécier, mais qui peut être longue. Dans la pénurie actuelle, il fixe, dans l'intérêt du consommateur, la valeur *maxima* des prix d'achat. Dans la conjoncture future, lorsque les échanges seront redevenus normaux, il y a lieu de croire qu'il servira à fixer, dans l'intérêt du producteur,

la valeur *minima* des prix de vente, comme il a été fait pour le blé depuis une dizaine d'années. Dans cette hypothese, le marchè noir aurait évidemment disparu. Les taxes en vigueur seraient prises, suivant toute vraisemblance, pour base des nouvelles taxes. Il importe donc au plus haut degré que le niveau général auquel elles sont fixées corresponde, dès maintenant, à un équilibre économique réel, et assure au producteur sa juste rémunération.

La difficulté, sans doute, est que les prix actuels, pour insuffisants qu'ils soient du point de vue du producteur, constituent une charge lourde pour l'économie du pays. Ce paradoxe est dû au caractère élevé des prix de revient, qui continue de caractériser l'agriculture française.

3. — Le caractère excessif des prix de revient

L'élévation des prix de revient agricoles explique, pour une large part, l'accroissement des importations étrangères et le fléchissement de nos exportations dans la période antérieure à la guerre de 1939. En 1936, M. Rist, étudiant les écarts de prix entre la France et l'étranger (1), concluait, en ce qui concerne les prix agricoles et denrées alimentaires, au « niveau extraordinairement élevé de l'ensemble du prix français ». Le décelage a été atténué ensuite par les dévaluations successives. Mais depuis 1940, il semble bien qu'il se soit à nouveau élargi. Il n'est pas possible de le chiffrer étant donné la pénurie actuelle de statistiques et, d'ailleurs, le chiffre n'aurait qu'une valeur toute provisoire, étant donné la situation générale. Citons seulement cette phrase récente de l'*Economist* du 14 octobre, qui parle du caractère inflationniste des prix et ajoute : « Cette semaine, le prix accordé aux agriculteurs français, pour le froment, s'est élevé de 410 à 450 francs le quintal. Le dernier chiffre est supérieur d'environ 50 p. 100 au prix auquel la France peut importer le froment canadien. »

a) Ce décalage est dû, en premier lieu, à ce qu'il faut bien appeler l'insuffisance technique de notre agriculture. Sans doute, certaines régions, certaines exploitations, font-elles état de rendements fort honorables. Sans doute aussi y a-t-il lieu de tenir compte, dans ces rendements élevés accusés par certains territoires étrangers, de l'épuisement rapide du sol auquel ils conduisent pratiquant — comme on l'a dit — une sorte d'agriculture minière. Il reste que l'ensemble des résultats apparaît, dans notre pays, inférieur aux chiffres auxquels nous devrions normalement prétendre. L'unanimité des agronomes s'est faite sur ce point. M. Augé-Larribe, par exemple, a reconnu, dans son ouvrage sur la situation agricole française au début de la guerre, que, pour la plupart de nos produits, des améliorations sensibles pourraient être obtenues. On en trouvera le résumé en annexe. Le professeur Demolon, inspecteur général des stations et laboratoires du ministère de l'Agriculture, considère « que nous sommes encore loin du maximum de rendement éco-

(1) M. Rist. Ecarts de prix France-Etranger. Sirey.

nomiquement accessible sur notre sol et que notre production pourrait être rapidement accrue en quantité et en qualité ». Le président de l'Académie d'agriculture, à la fin d'une communication dans laquelle il soulignait les insuffisances de notre production fourragère, concluait son exposé dans les termes suivants : « Si, sur le plan national proprement dit, il faut que chaque homme appelé à participer à l'œuvre de la production voie son rendement accru en vue de diminuer le prix de revient, il faut aussi que, sur le plan de l'élevage, l'unité nutritive au meilleur prix soit à la base de la ration. Sinon il en adviendra, des unes et des autres, l'impossibilité de lutter au point de vue économique et ce sera la misère du producteur français. »

De multiples faits pourraient être apportés à l'appui de ces jugements sévères :

— Rendements comparés des cultures françaises et des cultures étrangères et compte tenu de l'argument souvent présenté en matière de céréales d'après lequel les pays qui nous priment ne consacrent aux emblavements que leurs meilleures terres ;

— Engrais mal choisis et répartis en quantités insuffisantes ; machinisme trop peu développé encore ;

— Etat de notre élevage : mauvaise tenue des étables, alimentation peu rationnelle, choix des races mal adapté au climat, état de notre verger fruitier, régression de l'aviculture, etc. ;

— Cultures traditionnellement faites sur des terrains sur lesquels elles ne peuvent avoir un haut rendement ;

— Insuffisance de la recherche agronomique : « Qui compare, écrivait M. Crépin, chef du service de la recherche et de l'expérimentation, notre situation aux réalisations de certains pays étrangers, grands et petits, ne peut se défendre d'un profond sentiment d'humiliation (1) » :

b) Outre l'insuffisance de la technique agricole, le standard de vie des populations rurales joue également dans le sens d'une élévation des prix de revient. Celui-ci, il est vrai, n'est pas ce qu'il devrait être au point de vue du logement et de l'habitat, et nous allons y revenir. Mais il est cependant une dépense qui paraît beaucoup plus forte dans notre pays qu'à l'étranger ; elle est si naturelle à tous qu'elle en est presque oubliée : c'est la part consacrée par le paysan à son alimentation, part peut-être inférieure, avant la guerre au moins, à celle des habitants des villes, mais notablement plus forte que celle des cultivateurs de la plupart des pays étrangers ;

c) Ces facteurs ne sont pas nouveaux, mais ils se sont aggravés depuis 1940. En ce qui concerne l'alimentation paysanne, elle est devenue, en maintes régions, plus abondante, particulièrement en viande. La guerre de 1914 et la rué des citadins vers les campagnes ne sont pas étrangères à cette évolution. Quant

(1) Sous le régime de Vichy cette situation s'est considérablement aggravée et il est permis de se demander si, systématiquement, on n'a pas cherché à priver l'agriculture des élites savantes qui sont nécessaires à son perfectionnement.

à la technique de production, elle est loin de s'être améliorée suffisamment. Sans doute des efforts ont été faits en ce sens, mais toutes les circonstances tendaient à provoquer une majoration des coûts de revient. Les engrais et les machines ont fait défaut et il a fallu retrouver ou maintenir des méthodes désuètes de culture. La préoccupation dominante a été de produire : des terres peu fertiles ont été remises en culture ; des cultures d'un prix de revient élevé, en particulier les oléagineux et les textiles, ont dû être entreprises. Des charges nouvelles ont été imposées aux exploitations : l'impôt sur les bénéfices agricoles, complètement remanié par application de la loi de finances du 31 décembre 1941, a produit, en 1943, environ 1.750 millions. Enfin, l'ensemble des prix français a subi une hausse considérable que la statistique générale n'a pas encore chiffrée officiellement, mais qui dépasse très nettement celle des principaux pays étrangers, qu'il n'est pas sans intérêt de rappeler ici.

Les indices du coût de la vie, ramenés à 100 en janvier-juin 1939, ont été :

— Au Royaume-Uni (24 villes), de 130 en janvier 1944 ; avril, 130 ;

— Aux Etats-Unis (33 villes), de 126 en décembre 1943 ; avril, 126 ;

— Au Canada (pays entier), de 118 en décembre 1943 ; avril, 118.

Quant aux prix de gros, sur la même base, ils ont été :

— Au Royaume-Uni, de 169 en janvier 1944 ; 170 en avril ;

— Aux Etats-Unis (*Bureau of Labor Statistics*), de 155 en avril 1944 ; 135 en janvier 1944 ;

— Au Canada (Bureau de statistiques), de 140 en avril 1944 ; de 141 en décembre 1943.

Ainsi s'est accusé le décalage des prix français et des prix étrangers, particulièrement sensible en matière agricole.

Prix de revient trop lourds, prix de vente à la taxe trop réduits, usure du capital foncier, tels nous semblent être les principaux problèmes d'ordre économique qu'il faudra résoudre ou commencer de résoudre dans un proche avenir pour assurer la vitalité et la prospérité de notre agriculture. Les réformes en ce domaine sont la condition principale de l'amélioration du niveau de vie des campagnes. Elles ne sont pas la seule. En particulier, il apparaît que des interventions sont indispensables pour assurer la fixation et le maintien à la terre des familles paysannes.

C) Problèmes d'ordre social

Il importe au plus haut point de réaliser le maintien à la terre des familles paysannes et d'éviter de retomber, à cet égard, dans l'évolution antérieure à la guerre de 1939. Non pas qu'un courant de population des campagnes vers les villes soit un mal

(1) Derniers chiffres publiés par le « Bulletin de la Statistique Générale de la France ».

s'il reste dans certaines limites. Le surplus de population agricole doit émigrer vers les agglomérations urbaines. Mais ce mouvement traduit un déséquilibre organique s'il s'intensifie et si les campagnes tendent à se dépeupler. Peut-être, comme certains théoriciens le soutiennent, les pertes pourront-elles ultérieurement être compensées par un développement du machinisme agricole. A notre sens, c'est une vue d'avenir, et pour de longues années, elles entraîneraient des dangers du point de vue économique, affaiblissant le potentiel de production agricole par la diminution de main-d'œuvre et le vieillissement de la population rurale qu'elles détermineraient. Elles témoigneraient, d'autre part, de l'existence d'un malaise agricole et d'un grave manque d'harmonie dans la vie paysanne.

En l'état actuel, les difficultés éprouvées par les habitants des villes, en particulier du point de vue alimentaire, suffisent à paralyser l'exode rural. Nous croyons que le mouvement est susceptible de reprendre assez rapidement, au fur et à mesure que la situation générale redeviendra normale, même en admettant que le pouvoir d'achat des campagnes soit développé, si le statut social agricole n'est constamment amélioré et si des mesures ne sont prises en faveur de l'habitat rural et de l'accession à la propriété ou à l'exploitation des jeunes et des ouvriers agricoles.

En ce qui concerne le *statut social agricole*, des progrès ont été réalisés au cours des dernières années, notamment par l'extension aux exploitants du bénéfice des allocations familiales. Mais il reste beaucoup à faire, en particulier en matière d'assurance sociale. D'autre part, la parité des avantages entre l'agriculture et l'industrie est difficilement maintenue à mesure que le coût de la vie s'élève. C'est que la question majeure du financement des régimes sociaux agricoles n'a pas encore trouvé sa solution. Elle a toujours été éludée. A l'heure actuelle, deux systèmes sont pratiqués : celui des subventions de l'Etat et celui des cotisations individuelles. Le premier est peu souple et paraît peu sain. Le second se heurte à des limites assez étroites et interdit des réalisations de grande envergure. Tant qu'un mode de financement équitable et à grand rendement n'aura été appliqué en agriculture, les possibilités en matière sociale demeureront précaires.

2. — Insuffisance de l'habitat rural

« Plus encore qu'on ne l'imagine généralement, la situation de l'habitat rural est médiocre, pour ne pas dire plus. Une vue rapide et superficielle de la question laisse, certes, le souvenir de quelques innommables taudis ; mais l'esprit se défend de généraliser et tente de réagir en mettant en balance des améliorations déjà acquises : électricité, distribution d'eau potable, assainissement, etc. Il est incontestable que cet équipement collectif a eu une influence sensible sur les conditions de vie à la campagne, mais les possibilités résultant de cet équipement n'ont pas été exploitées à fond ; lorsqu'elles l'ont été, c'est plus dans

le sens d'une amélioration des moyens mécaniques de travail et de production que dans celui d'un aménagement de l'habitat humain (1). »

Donnons, sur un sujet souvent débattu, mais dont l'actualité ne faiblit pas, quelques précisions tirées d'enquêtes récentes.

En ce qui concerne les bâtiments d'habitation, leur organisation générale est souvent assez bien adaptée à la vie régionale, en particulier au climat.

La distribution intérieure laisse, au contraire, à désirer. Le nombre des pièces est insuffisant, soit par manque de surface de l'habitation, soit pour pallier aux difficultés de chauffage par la co-habitation. La cuisine est utilisée à de nombreux usages. Il y a souvent manque d'air et de lumière, du fait de plafonds trop bas ou d'ouvertures insuffisantes. Les murs et cloisons sont fréquemment humides à cause de la mauvaise qualité des matériaux et des liants.

Le confort est élémentaire et souvent nul.

« Depuis quelque temps, une tendance vers le mieux-être se dessine et s'accentue : les raisons en sont multiples, mais la plus importante doit être recherchée, sans doute, dans l'amélioration générale de la situation agricole. Cependant, malgré cette première offensive du confort, le logement rural reste médiocre, souvent hostile. » (Lalloy.)

Le logement des ouvriers agricoles est particulièrement déplorable. La statistique de 1929 avait recensé 120.973 ouvriers permanents logés dans des locaux « non à usage d'habitation » et 97.514 ouvriers temporaires. Ces chiffres, d'après les enquêteurs, sont « au-dessous de la vérité ». Fréquemment le salarié couche dans l'étable. Même lorsqu'il dispose d'un local, celui-ci est souvent humide et étroit.

La situation est un peu moins mauvaise pour les bâtiments d'exploitation, le paysan dépensant plus aisément pour améliorer son instrument de travail que pour son propre agrément. Néanmoins, on demeure très loin d'un équipement satisfaisant. Les chevaux sont les mieux logés, représentant un capital considérable ; les moutons, au contraire, et surtout les porcs, sont très mal installés, sauf dans les élevages spécialisés. Absence presque générale de fumière et de fosses à purin. Toutefois, en raison de la pénurie des engrais, les demandes de construction de fumières et de fosses se sont multipliées, depuis 1940. Les granges manquent le plus souvent d'entretien.

Les adductions d'eau, malgré les efforts poursuivis avant la guerre de 1940, ne bénéficient guère qu'à un tiers des communes rurales. L'évacuation des eaux usées est à peu près inorganisée. L'électricité s'est généralisée, mais un certain nombre d'exploitations isolées en restent démunies.

Quelles sont les raisons de l'insuffisance de l'habitat rural ?

(1) Enquête auprès des ingénieurs en chef du Génie rural. M. Lalloy, inspecteur en chef. Tirés des rapports du Congrès de l'Habitat rural, 1944.

Elles sont bien connues et nous nous bornons à les énumérer rapidement :

a) Certains facteurs se sont atténués depuis 1940 :

L'insuffisance des revenus agricoles : dans la période d'avant-guerre, le niveau des prix agricoles ne permettait pas à l'exploitant de consacrer des sommes appréciables à l'amélioration de son logement. Il en était de même pour l'ouvrier agricole, très insuffisamment rémunéré. Quant au propriétaire non exploitant, les fermages qu'il recevait ne l'incitaient pas à construire, d'autant que la valeur vénale de l'exploitation n'en était pas pour autant accrue ;

Les facteurs juridiques : le morcellement des propriétés, par application du code civil. Contre cette évolution, la loi de 1909 a autorisé la constitution des biens de famille, mais est restée à peu près inappliquée. Une loi du 20 juillet 1940 a autorisé le conjoint survivant, s'il participait effectivement à l'exploitation, à en obtenir l'attribution, à charge de payer des soultes. De même pour un co-héritier. La loi du 9 mars 1941 a favorisé le remembrement de la propriété foncière et quelques résultats, d'ailleurs limités, ont été obtenus. On peut signaler, enfin, une loi du 15 janvier 1943 facilitant le maintien de l'indivision ;

Les facteurs psychologiques et l'attachement aux traditions, même une fois leurs inconvénients éprouvés, ont peut-être, également, perdu de leur force, au moins dans les régions proches des grandes agglomérations.

b) En revanche, d'autres facteurs se sont aggravés :

La rareté des matériaux et de la main-d'œuvre ;

Les difficultés pratiques rencontrées par les intéressés pour faire ouvrir les travaux, obtenir une exécution continue, se faire présenter les devis, etc ;

L'artisanat rural en voie de disparition. On a évalué à plusieurs centaines de milliers le nombre des artisans qu'il y aurait lieu de réinstaller : ils sont indispensables à la construction comme à l'entretien des bâtiments.

Cependant, les efforts faits par l'Etat pour encourager la restauration de l'habitat rural sont loin d'être demeurés lettre morte. Une série de lois ont été promulguées : loi du 21 novembre 1940 relative à la restauration de l'habitat rural, loi du 17 avril 1941 relative à la construction ou la réfection des chemins desservant les exploitations dont l'habitat est amélioré. Le plus important de ces textes est celui du 21 novembre 1940. Il prévoit la participation de l'Etat aux travaux s'appliquant aux bâtiments d'une exploitation agricole. Le taux de cette participation varie de 25 à 50 %. Il ne peut excéder 25.000 francs.

La subvention est accordée par le préfet. Non seulement les propriétaires, mais les fermiers peuvent en bénéficier. Les travaux sont surveillés obligatoirement par le Génie rural.

Au 31 décembre 1943, 224.852 demandes avaient été présentées, surtout dans les départements de petite culture, en par-

ticulier dans la Lozère, le Gers, le Lot-et-Garonne, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme, l'Allier et les départements alpestres.

87.271 projets ont été subventionnés pour une dépense prévisionnelle de 5 milliards 116 millions de francs.

33.722 projets ont été intégralement exécutés.

La dépense moyenne ressort à 58.618 francs par projet, et la subvention moyenne à 16.230 francs.

Sur les 87.271 projets satisfaits :

65.453 émanent de propriétaires exploitants ;

17.452 de propriétaires non exploitants ;

2.915 de fermiers ;

1.451 de métayers (1).

Ces résultats demeurent évidemment très loin du but à atteindre. Mais il est intéressant de voir que les facilités accordées par l'Etat ont rencontré une certaine faveur parmi les populations rurales, malgré leur caractère limité. L'on affirme, trop souvent, que le paysan n'attache pas d'importance à son logement. En réalité, même s'il le néglige, il sait ou croit savoir qu'à la ville les conditions sont meilleures et il en éprouve une secrète amertume. Par ailleurs, la plupart des jeunes paysans, et beaucoup d'ouvriers agricoles, désirent un minimum de confort.

L'autre préoccupation fondamentale d'un grand nombre de jeunes et d'ouvriers agricoles est de pouvoir devenir, soit propriétaires exploitants, soit fermiers ou métayers, en attendant de pouvoir accéder à la propriété.

En ce qui concerne le jeune paysan, arrivé à l'âge d'homme, il cherche à s'installer afin de devenir indépendant et de pouvoir fonder un foyer. Une fraction importante des 5 ou 600.000 prisonniers agricoles restés en Allemagne et des déportés sont des jeunes, qui, à leur retour, auront pour premier objectif de trouver une exploitation.

Chez l'ouvrier agricole, cette ambition n'est pas moins vive. Depuis 1940, sa condition s'est améliorée en ce sens que la rémunération du travail a beaucoup augmenté. Elle a presque doublé par rapport à l'avant-guerre, dans un grand nombre de cas. Nous donnons en annexe les résultats, année par année, d'enquêtes récentes à ce sujet. De plus, les avantages en nature ont acquis une valeur dont le passage des citadins en quête de ravitaillement a donné une idée au salarié. Il serait, cependant, erroné d'en déduire que la situation de l'ouvrier agricole soit stabilisée pour une longue période. Les salaires des villes demeurent plus élevés et paraîtront plus séduisants aux intéressés dès que les difficultés actuelles seront un peu apaisées. Ils gardent conscience d'être des hommes sans droit sur leurs instruments de travail et dans le milieu campagnard où ils vivent et où cette condition est l'exception, cette situation, le plus souvent, leur pèse. Pour éviter qu'ils ne gagnent la ville, il est indis-

(1) Chiffres du rapport de M. Lyon, inspecteur général des Eaux et Forêts, au Congrès de l'Habitat rural.

pensable de leur donner la possibilité de devenir fermier ou d'avoir au moins un embryon d'exploitation où installer une famille.

Or, dans la conjoncture actuelle, les possibilités d'installation sont extrêmement réduites.

Il y a peu de terres disponibles, si ce n'est des terres délaissées en raison de leur rendement insuffisant. Les causes en sont multiples. Beaucoup d'exploitations ont été acquises par des étrangers à la profession, en vue d'investir des bénéfices réalisés pendant la période de guerre. Non seulement des chefs d'entreprise touchant à l'alimentation : sucriers, fromagers, marchands de bestiaux, bouchers, mais également des personnes n'ayant aucune relation avec la campagne. En vue de mettre un terme à ces spéculations, un régime d'autorisation a été institué par arrêté du 22 janvier 1941 : aucun achat ne pouvait désormais être fait sans autorisation du préfet. En certains départements, le contrôle s'est effectivement exercé ; dans d'autres, l'autorisation a été accordée sans discrimination sérieuse. Même quand le régime a été appliqué, ses résultats n'ont pas toujours été heureux. Priorité a été donnée à des cultivateurs possédant déjà des terres, ou fermiers enrichis : les possibilités d'installation n'en ont pas été nécessairement accrues. Signalons aussi les destructions d'exploitation en certaines régions, notamment dans l'Ouest où des terres de culture susceptibles de faire vivre une famille ont été fréquemment transformées en herbage, et les bâtiments abandonnés. Enfin les problèmes d'installation des nouveaux venus seront particulièrement délicats dans les zones dévastées où une priorité sera normalement accordée aux cultivateurs plus anciens.

Même lorsqu'il y a des terres disponibles, le problème est loin d'être résolu. La valeur foncière des terres a subi une hausse spéculative qui la rend à peu près inaccessible à de jeunes exploitants. Sans doute, est-ce là une situation peut-être temporaire. Mais en est-il de même du coût du capital d'exploitation ? Pour cultiver la terre nécessaire à la vie d'une famille, il faut disposer d'instruments de travail dont la valeur atteint des centaines de mille francs. Les chiffres varient suivant les régions, mais ils s'élèvent couramment à 20.000 francs l'hectare. Le seul achat d'un cheval représente un débours d'une centaine de mille francs (1). Peut-on croire à une baisse rapide de ces cours, si l'on songe à tous les exploitants dont l'outillage est usé et qui se porteront acheteurs dès que la possibilité s'en présentera ?

Nous avons esquissé, à grands traits, les principaux problèmes que pose l'avenir de notre agriculture. La situation de celle-ci, malgré une prospérité apparente, nous apparaît, en définitive, comme précaire. Les difficultés actuelles d'approvi-

(1) Le lecteur trouvera un exemple précis des sommes nécessaires pour une ferme du Berry, dans le compte rendu de la séance de l'Académie d'agriculture du 2 février 1944.

sionnement contribuent à dissimuler l'acuité des questions à résoudre. La gravité de celle-ci s'accusera rapidement. Un programme de réformes qui rénove l'ensemble de l'activité agricole, est à entreprendre dès maintenant. En quel sens l'orienter, dans l'ignorance où nous sommes des données de l'avenir ? Les solutions proposées doivent être assez souples pour rester valables quelle que soit l'évolution future de l'économie générale du pays, de ses finances et de sa monnaie, du commerce international et des relations des Etats.

DEUXIEME PARTIE

Programme de réformes

De même qu'analysant les questions à résoudre, nous avons négligé, de propos libéré, les difficultés qui ne touchaient pas à la structure même de notre agriculture, nous aborderons maintenant les seules réformes de bases présentant un intérêt permanent. Par quelles mesures est-il possible d'assurer l'avenir de l'agriculture française en dépit des difficultés qu'elle va renconter à une échéance que nous croyons brève ? Telle est la question à laquelle nous allons tenter de répondre. Mais avant d'esquisser un programme, il est nécessaire de dégager les principes directeurs qui devront précéder à sa réalisation et qui permettent d'en préciser le sens et la portée.

A) Principes directeurs d'un programme de réformes agricoles

Une série de questions de principes doivent être éclaircies : quelle sera, dans le programme, la place donnée à l'homme, à la profession, à l'Etat ?

1. — Place donnée aux considérations d'ordre humain.

S'il y a conflit ou contradiction entre des considérations d'ordre humain et des considérations d'ordre matériel, les premières doivent l'emporter. La chose ne va pas de soi. La question peut se poser sous divers angles.

L'agriculture française a une double mission à remplir. D'une part, il lui appartient d'alimenter le pays en vivres et en matières premières, de fournir des débouchés à ses industries, de lui donner des productions de choix pour l'exportation. D'autre part, en dehors de cette fonction économique, il lui incombe de constituer la réserve d'hommes de la nation. En quantité : c'est dans les campagnes que la natalité est normalement la plus forte et ce sont elles qui, normalement, envoient aux villes le surplus régulier de leur population. En qualité : c'est à la paysannerie qu'il revient de maintenir chez ses fils cet ensemble de traits de caractère et de vertus familiales qui donne sa figure propre à la nation.

Pour importante que soit la fonction économique de l'agriculture, l'utilité de la conserver peut être — et a été — déniée en raison du coût élevé des services ainsi rendus. On peut se

demander si la question ne va pas à nouveau être posée. Au cours des quatres années qui viennent de s'écouler, la part des dépenses d'alimentation dans les budgets des consommateurs urbains a crû dans de très fortes proportions. L'opinion publique serait, sans doute, favorable à toute formule réalisant dans l'immédiat une baisse notable des prix des denrées d'alimentation, fût-ce par l'abandon de certaines cultures et même de certaines régions agricoles. L'industrie, de son côté, inquiète du niveau des salaires, verrait peut-être d'un œil favorable un desserrement des tarifs douaniers. Si l'on place le problème sur le plan économique, si l'on demande à l'agriculture d'abaisser ses prix de revient au niveau des prix internationaux, la discussion est sans issue. L'agriculture doit faire effort pour abaisser ses coûts de production : il est certain qu'elle ne pourra réaliser les compressions massives qu'impliquerait un rajustement de ses prix avec ceux des pays d'Extrême-Orient, du Canada, voire de l'Est européen. Mais il y a lieu, à notre sens, de se refuser à porter le fond du débat sur ce plan : les services d'ordre humain que la paysannerie rend à la nation sont nécessaires à la vie de celle-ci et irremplaçables : il faut donc accepter de les payer à leur prix, dût cette acceptation entraîner des sacrifices.

Un conflit du même ordre peut naître à propos de l'exploitation familiale, forme typique de l'agriculture française. N'est-elle pas le legs d'un passé archaïque et n'y a-t-il pas lieu de lui substituer des formes plus évoluées de culture ; par exemple, de réaliser la concentration en de grandes exploitations, formule qui permettrait un emploi plus étendu de la machine et une meilleure division du travail ?

Nous croyons que l'exploitation familiale est compatible avec le progrès de l'agriculture.

a) Du point de vue technique, l'on objecte souvent que la même production nécessite deux ou trois fois plus de travail humain dans l'exploitation familiale que dans la grande. A première vue, le progrès exige la concentration et la spécialisation. En réalité, « tous les progrès techniques actuellement en usage sont accessibles à l'exploitation familiale » (1). Aucune machine agricole ne nécessite plus de deux ou trois hommes pour son fonctionnement. Le choix judicieux des sols, des engrais, des semences, des cultures, implique l'éducation du chef d'exploitation, mais peut être réalisé aussi bien dans une petite exploitation que dans une grande. Lorsque l'utilisation du progrès dépasse les possibilités économiques de l'exploitation familiale, celle-ci se prête à des formes d'association et de coopération, qui lui permettront de répondre aux exigences d'une agriculture moderne. Par exemple, par des coopératives de services, il est possible d'utiliser en commun des machines trop importantes pour une seule exploitation ; le remembrement, l'irrigation ou le

(1) Etude inédite de M. Préaud. Certaines des idées qui suivent lui sont également empruntées.

drainage seront réalisés par des associations syndicales ; des exploitations familiales se réuniront pour créer une marque et un groupement de vente.

b) Du point de vue économique, l'exploitation familiale apparaît également adaptée ou adaptable aux conditions de la vie moderne.

Elle est généralement consacrée à la polyculture, le chef de l'exploitation cherchant, en première ligne, à obtenir la subsistance de sa famille sur son sol. Cette structure a démontré, à maintes reprises, sa résistance aux crises et bien que certains n'admirent pas une résistance basée sur la passivité dans la souffrance (M. Dumont), il est difficile, dans l'époque instable où nous vivons, de ne pas apprécier comme un avantage la garantie d'existence minima qu'elle constitue.

Mieux que la grande exploitation, ayant sa subsistance assurée, elle peut, sans disparaître, vendre, un temps au moins, certains de ses produits à des cours qui ne correspondent pas aux coûts de production, pratiquant une sorte de dumping.

Rien n'empêche, au reste, que l'exploitation familiale s'oriente vers la monoculture et la spécialisation. C'est ce qui se passe lorsqu'elle a intérêt à le faire et qu'elle possède la garantie d'un débouché stable. Bref, quand les conditions économiques sont favorables. C'est ainsi que dans les banlieues des grandes agglomérations, nombre d'exploitations s'adonnent exclusivement aux cultures maraîchères, florales, etc... Cette évolution est facilitée par la qualité exceptionnelle de la main-d'œuvre familiale capable de poursuivre tenacement des efforts persévérants, sans se préoccuper de la durée de son travail, avec le seul souci d'améliorer son rendement et d'obtenir un résultat.

c) Mais c'est du point de vue social que l'exploitation familiale présente la plus nette supériorité. Elle se prête à tous les modes de faire valoir : propriété, fermages, métayage, dont la diversité correspond, dans une large mesure, à la variété des situations et des besoins ; par exemple, le fermage constitue souvent la transition qui permet à un agriculteur bien doué et persévérant d'accéder à la propriété. Elle limite le prolétariat agricole, que la grande exploitation a pour effet de multiplier et les ouvriers qu'elle occupe participent à la vie familiale ; souvent, d'ailleurs, ce sont des fils d'exploitants qui s'installeront à leur tour. Elle assure la formation des caractères, développe le sens des responsabilités, donne le goût de l'indépendance.

« L'histoire enseigne que l'agriculture familiale permet à l'homme de vivre en bonne santé et en liberté, développe en lui les dons d'observation, de réflexion, de mesure et de patience. Elle ne fait pas des fortunes étonnantes, mais elle fait des caractères robustes et des esprits de bon sens. Elle assure, mieux que nulle autre, la durée des nations et des sociétés. Elle est le milieu initial où se forme le génie de la race qui prendra son

essor ensuite dans d'autres domaines. Sa valeur sociale, nationale et humaine surpasse sa valeur économique. » (1).

Même en admettant démontrée l'infériorité économique ou technique de l'exploitation familiale par rapport à telle ou telle autre forme d'exploitation, il serait nécessaire de la conserver. Le régime juridique et le statut social de notre agriculture, la construction des machines agricoles, l'organisation de la distribution et de la vente, la restauration de l'habitat rural, doivent être établis en fonction de l'exploitation familiale. Un effort d'adaptation peut être demandé à celle-ci, mais non pas sa disparition, ni même sa régression.

La prépondérance des éléments humains doit, au surplus, être facilitée par l'action d'une organisation professionnelle occupant une large place dans la vie agricole.

2. — Principes directeurs en matières d'organisation professionnelle

La mise en place de l'organisation professionnelle soulève une série de problèmes de principe sur lesquels il y a lieu de prendre parti.

Et d'abord, convient-il de favoriser telle forme de l'organisation professionnelle et de lui donner un rôle prépondérant ? Nous ne le croyons pas. Chacun des principaux secteurs de l'organisation professionnelle correspond à un aspect essentiel de l'activité agricole et il importe d'en encourager au maximum le développement. Le crédit agricole effectue des prêts à taux réduit et répartit les subventions accordées par l'Etat à la culture. La mutuelle assure une garantie collective aux risques individuels de toutes sortes qui menacent l'agriculteur dans sa vie professionnelle et familiale. La coopérative élimine des intermédiaires, permet une production moins onéreuse et de meilleure qualité, en facilite l'écoulement et la vente. Le syndicalisme, enfin, exerce la défense des intérêts agricoles qui dépassent ceux des précédentes activités. Il convient toutefois de favoriser à tous les échelons le maintien, entre les différentes formes de groupements, des liens qui existent naturellement à la base, afin de renforcer la cohésion de la défense agricole.

En ce qui concerne l'organisation syndicale, et c'est un second problème, doit-elle se fonder sur l'unité ou sur la pluralité ? A notre sens, le but à atteindre, pour l'agriculture, est de disposer d'une organisation représentative à la fois souple et puissante.

A la base, le maximum de souplesse doit être prévu, afin de tenir compte des différentes nuances de l'opinion agricole : la pluralité syndicale sera admise. Toutefois, afin d'éviter une dispersion des efforts, des encouragements seront donnés pour que le syndicat local s'affilie à une union départementale. A cet échelon, convient-il de maintenir la pluralité ? Elle peut, à notre sens, être admise à la condition qu'une coordination assez étroite des différentes unions soit obligatoirement et organiquement réalisée.

(1) Lucien Romier dans « Plaisir de France ».

Il est indispensable, en effet, que l'agriculture de la région possède un représentant qualifié qui puisse parler en son nom auprès des administrations publiques, devant les tribunaux et auprès des chefs d'industrie ou des commerçants.

Si la représentation agricole est divisée en groupements rivaux et non coordonnés, l'autorité de chacun de leurs représentants sera très diminuée.

Ces arguments valent *a fortiori* pour l'échelon national. Une unité véritable est souhaitable pour les mêmes raisons. Sans doute, peut-on objecter que la puissance ainsi accordée à l'organisme central est excessive du fait du grand nombre de cultivateurs qu'il représente directement ou indirectement. Mais cette forme numérique ne fait que rétablir vis-à-vis des groupements du commerce et de l'industrie, fortement centralisés, un équilibre actuellement rompu par la puissance financière, dont ces derniers disposent à la différence de l'agriculture.

Ces organismes syndicaux assureront-ils la défense des intérêts sociaux ou celle des intérêts économiques de leurs membres ?

Pas de doute en ce qui concerne les intérêts sociaux, qu'ils assumeront en liaison avec la mutualité. A cet égard, une mission particulièrement importante doit, à notre sens, leur être dévolue : l'adaptation de la législation générale à la diversité des situations régionales ou locales. Des commissions comprenant en nombre égal des représentants des catégories intéressées pourront être réunies pour établir des conventions collectives. Elles pourront également être chargées de régler les litiges que soulèvera leur application.

En ce qui concerne les intérêts économiques autres que ceux dont les coopératives ont la charge, on peut se demander s'il convient de les confier aux organismes syndicaux ou à des groupements de producteurs autonomes. Il semble préférable, au moins pendant une première période, que les producteurs agricoles soient représentés par des délégués de l'organisation syndicale tant à l'échelon national qu'à l'échelon départemental. Cette formule renforce l'organisation syndicale, qui tendrait à s'affaiblir si elle n'assurait qu'un rôle strictement social. Elle se justifie également du fait de la coordination qu'il est indispensable de réaliser dans la défense des productions d'un pays où la grande culture est fréquente. C'est ainsi, notamment, que seraient désignés les représentants de l'agriculture dans l'interprofession.

Ceci pose une dernière question de principe que nous voulions évoquer : y a-t-il lieu d'organiser l'interprofession ?

Il est indispensable que des relations, sinon organiques, du moins régulières, existent entre la profession agricole et les autres professions achetant ou vendant des produits agricoles ou nécessaires à l'agriculture. Par exemple, la politique des machines agricoles ne saurait être dirigée par les seuls fabricants sans l'intervention des utilisateurs. La proposition d'un prix de denrée agricole ne saurait être le fait du seul commerce de l'alimentation. L'exportation de produits alimentaires de qualité exige la colla-

boration étroite de tous ceux qui participent à sa production, à son transport, à sa vente.

Cette constatation faite, il est toutefois impossible de poser des règles précises. En raison de la diversité des produits et de celle des circuits commerciaux qu'ils empruntent, les différents marchés agricoles ne peuvent être organisés suivant les mêmes formules. Ce qui importe, s'il y a organisation, c'est que la profession agricole soit équitablement représentée ; qu'elle dispose, en principe, de la moitié des sièges. S'il n'y a pas d'organisation officielle, qu'elle soit assez puissante pour faire entendre sa voix et être consultée avant que les décisions soient prises. Le premier objectif est donc de fortifier l'organisation professionnelle. Une fois ce résultat atteint, des possibilités d'action s'offriront d'elles-mêmes et il appartiendra à l'Etat d'en fixer les normes et les limites. Nous souhaiterions que les organismes interprofessionnels n'aient pas un caractère permanent, mais soient créés pour chaque problème susceptible de se poser.

3. — Principes directeurs quant au rôle de l'Etat

A l'heure actuelle, le paysan est excédé des formalités qui lui sont imposées, des complications administratives auxquelles il doit se prêter, des contrôles de toute sorte qu'il subit depuis quatre années. Les circonstances rendent peut-être inévitables des contraintes de ce genre. Encore l'accueil qu'elles reçoivent montre-t-il qu'elles ne sauraient constituer des méthodes durables d'intervention de l'Etat dans notre pays.

Le principe même de l'intervention n'est pas en cause. Trop de problèmes sont à résoudre dans tous les domaines à la fois, aussi bien sur le plan international qu'à l'intérieur du pays, pour que les pouvoirs publics puissent s'abstenir. Mais suivant quelles méthodes leur action s'exercera-t-elle ? Par la voie directe de contraintes ou par des voies plus souples et plus nuancées ?

En faveur des mesures allant directement au but visé, l'on invoque divers faits et divers arguments.

Le remembrement s'est effectué, jusqu'à 1940, sous un régime de pure faculté, à une cadence extrêmement lente : environ 15.000 hectares seulement ont, en moyenne, été remembrés chaque année depuis 1919. Or, sur 46 millions d'hectares que comprend le territoire agricole français, on peut évaluer à 9 millions les superficies qu'il y a lieu de remembrer. La loi du 9 mars 1941, qui permet, en certains cas, de passer outre à l'opposition des propriétaires, a permis d'établir, pour 1943 et 1944, un programme intéressant 215.911 hectares (chiffres de M. Poirée). Des mesures de contrainte plus rigoureuses encore seraient indispensables pour atteindre une cadence satisfaisante.

On cite, dans le même sens, la lutte contre les ennemis des cultures, où l'obligation s'impose, ainsi que l'irrigation, les drainages, etc.

On invoque enfin, d'un point de vue plus général, les nécessités pratiques qui découlent des formules d'économie orientée auxquelles les gouvernements peuvent être obligés de recourir

aujourd'hui. Etant donné la diversité des tâches à accomplir, la nécessité de doser exactement l'intervention de l'Etat, n'est-il pas indispensable que celui-ci procède, par des mesures directes et précises, faisant passer l'intérêt de la collectivité avant celui des individus ?

L'intervention de l'Etat est inévitable, mais elle peut s'exercer, à nos yeux, dans la plupart des cas, par des mesures directes, d'un effet plus sûr dans un pays où l'apparence même de l'autorité suffit à en rendre l'exercice difficile.

En premier lieu, l'Etat peut faire appel aux moyens classiques d'action sur l'économie. Les tarifs douaniers et les contingents lui permettent de bouleverser les conditions de la concurrence sur le marché intérieur. Par des primes, il peut encourager des productions onéreuses, mais qu'il juge utiles à l'indépendance du pays. Au moyen de subventions ou de prêts à taux réduit, par des dégrèvements fiscaux, il est à même de stimuler tel secteur de l'activité nationale. Employées massivement, ces méthodes sont susceptibles d'assurer à l'Etat des possibilités d'action efficace. Elles ont l'inconvénient, à l'exception du jeu des tarifs douaniers, d'être assez lentes dans leurs effets et difficiles à doser.

Aussi, doivent-elles, semble-t-il, s'assortir d'un autre mode d'intervention : l'Etat peut confier à l'organisation professionnelle le soin d'assurer, sous son contrôle, les interventions sur l'économie que, trop éloigné des réalités professionnelles, il n'est pas à même d'exercer lui-même de façon satisfaisante. Du point de vue social, par exemple, il peut, nous l'avons vu, déléguer aux intéressés eux-mêmes le soin de régler les détails d'application des textes généraux qu'il a posés. En matière économique, il peut encourager le développement de coopératives organisant le contrôle de tel produit de qualité. Cette méthode est souple. Elle paraît répondre au rôle véritable de l'Etat, qui n'est pas de se charger d'attributions nouvelles, mais d'en contrôler la mise en œuvre et d'arbitrer les conflits éventuels.

Ces mesures, peu spectaculaires, sont en définitive, à notre sens, les plus efficaces dans notre pays et il ne nous semble que c'est dans cette direction qu'il convient de s'orienter.

Nous avons ainsi défini les principes directeurs des réformes à entreprendre en matière agricole. Dans le cadre de ceux-ci, quelles sont les mesures susceptibles de remédier aux difficultés présentes ? C'est ce qu'il nous faut rechercher maintenant.

B) Programme des mesures à appliquer

Les principales mesures à appliquer peuvent se résumer dans une double formule :

— maintenir et développer le pouvoir d'achat des campagnes ;
— améliorer la condition sociale des populations agricoles.

1. — Développement du pouvoir d'achat

Le développement du pouvoir d'achat des campagnes est la condition du progrès agricole, tant économique que social. L'amélioration des conditions d'exploitation requiert des dépen-

ses de premier établissement et d'entretien et, s'il y a emprunt, la possibilité de rémunérer les capitaux engagés. Le relèvement du niveau de vie de même exige en première ligne des disponibilités financières. L'Etat ne peut, ni ne doit, financer seul ces dépenses : dans une situation saine, il doit y avoir au moins une large participation des intéressés.

L'accroissement du pouvoir d'achat est à obtenir à la fois par le relèvement des prix de vente, la réduction des prix de revient et le développement des débouchés.

a) Relèvement des prix taxés

A quel niveau doivent être relevés les produits agricoles ? A un taux qui permette au producteur de rémunérer le coût de revient de ses denrées et de couvrir, en outre, l'ensemble des charges indirectes de sa production : cotisations aux différents régimes sociaux, impôts, amortissement et renouvellement de son outillage, entretien de son exploitation.

Quel sera le critérium ? Il semble que le prix agricole ait à couvrir soit les mêmes frais, soit l'équivalent des frais qui sont inclus dans les prix industriels : outre le coût de revient partiel, les dépenses sociales de toute sorte, des réserves en vue de parer aux aléas de l'exploitation, et un bénéfice minimum pour le responsable de l'entreprise.

Comment les différents éléments seront-ils déterminés ? Par des enquêtes menées par l'organisation professionnelle et surtout par la tenue de comptabilité. Les offices de comptabilité agricole n'ont eu jusqu'à ce jour, qu'un développement très réduit en France. Il est indispensable de les multiplier et de faire comprendre aux cultivateurs l'importance des résultats ainsi acquis. Ce n'est que par les renseignements de ces organismes qu'il sera possible de défendre les prix agricoles et aussi de démontrer les répercussions de telle ou telle mesure fiscale. Au besoin, des inspirations pourront être puisées dans les pays étrangers où des efforts fructueux ont été de longue date accomplis en ce domaine, notamment en Suisse auprès de l'Union des Paysans.

De façon immédiate, il convient, semble-t-il, de réformer les méthodes administratives d'établissement des taxes agricoles. Une part plus grande serait donnée à la consultation des professionnels, qui, en l'absence de prix de revient, peut seule donner des éléments d'appréciation sérieux. Un effort est à faire en même temps pour harmoniser les différents prix agricoles afin de tenir compte de l'interdépendance des différentes productions et d'éviter de favoriser telle production au détriment de telle autre, sauf si son développement présente un intérêt réel. Il y aurait lieu, notamment, croyons-nous, de se référer à l'équilibre des prix existant avant la guerre de 1914 et de l'adopter comme point de départ. Ces données seraient infléchies de manière à prendre en considération une série d'éléments tels que :

— l'équilibre des salaires entre ville et campagne,
— l'équilibre entre recettes et charges d'exploitation-type,

— l'équilibre en fonction de la valeur d'usage de chaque produit,

— l'équilibre en fonction des perspectives agricoles de l'avenir.

Des études ont été commencées sur ces thèmes pendant la période d'occupation. Les nécessités pressantes de l'heure n'ont pas permis de leur donner la portée qu'elles méritent. Il convient de les reprendre. Même dans un régime semi-libéral, elles conservent tout leur intérêt comme moyen de défense agricole.

Le relèvement des taxes peut, semble-t-il, être opéré sans aggraver le coût de la vie dans la mesure où il supprimera le marché noir : en pratique, en effet, la plupart des consommateurs acquièrent clandestinement une fraction importante des objets et denrées dont ils ont besoin. Toutefois, si l'on veut développer au maximum la charge de bénéfice du producteur et faire œuvre durable, il est indispensable de réaliser une compression des frais des intermédiaires. Cette politique se heurte à des difficultés considérables, portant atteinte à ce que les bénéficiaires ont tendance à considérer comme des droits acquis. Mais le maintien de la situation actuelle entraîne, en fait, une injustice beaucoup plus grave à l'égard des producteurs agricoles. En définitive, un choix est à faire entre l'intermédiaire et le producteur, ou plus exactement une préférence à donner à l'un ou à l'autre. Les résultats obtenus dans ce domaine délicat permettront de mesurer la volonté de réforme des dirigeants.

Il serait, toutefois, contraire à l'instinct français de recourir, en la matière, à des mesures telles que l'expropriation de certains fonds de commerce, la suppression des fonds créés depuis dix ans, etc. C'est par une action indirecte que les améliorations doivent être engagées. La meilleure méthode paraît être le développement des coopératives qui, faisant concurrence au négoce, limiteront peu à peu les profits de celui-ci et conduiront les commerçants à chercher des bénéfices dans d'autres secteurs. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail. Notons seulement un facteur favorable dont l'incidence peut être rapide et considérable si l'on sait l'utiliser. La plupart des grandes entreprises des villes, principalement de Paris, ont constitué des coopératives d'approvisionnement de leur personnel depuis la guerre, en raison des difficultés rencontrées pour trouver des denrées sur les marchés. L'habitude de recourir à des organismes collectifs a ainsi été prise par beaucoup. Des encouragements précis permettraient à ces organismes d'un caractère temporaire, de subsister, en se transformant, au besoin, et d'exercer ainsi une concurrence appréciable au commerce urbain.

L'amélioration des prix de vente se heurte, cependant, à des limites assez étroites en raison de ses répercussions sur le coût de la vie, qu'il convient non seulement de ne pas majorer, mais encore de diminuer dans toute la mesure possible. Aussi une politique de réduction des prix de revient doit-elle être en même temps entreprise et poussée jusqu'à ses limites.

b) Réduction des prix de revient

Elle peut être recherchée dans deux directions principales :

a) D'abord dans des progrès réalisés sur les modes de culture. Sans prétendre faire un tableau complet des améliorations, citons les principales d'entre elles :

— Remembrement. C'est-à-dire non pas concentration des exploitations mais rassemblement auprès de l'exploitation des parcelles qui en dépendent, afin de mettre un terme à la pulvérisation qui grève la production de frais extrêmement lourds. Les difficultés psychologiques rencontrées sont biein connues. Un effort massif doit être fait et des avantages substantiels, tels que des dégrèvements d'impôt sont à accorder aux intéressés.

— Irrigation, drainage, assainissement des terres. Ces travaux sont d'une importance extrême ; ils ont pour trait commun d'être fort dispendieux. Il est donc nécessaire de faire une intense propagande, de prévoir des subventions de l'Etat ou des collectivités locales, de concéder des exonérations d'impôt aux cultivateurs, de réserver la main-d'œuvre indispensable aux travaux.

— Choix des cultures, des semences, des méthodes culturales. Trop de denrées sont cultivées sur des terrains, dont le rendement serait meilleur s'ils portaient d'autres cultures. En matière de semences, tant pour leur production et leur sélection, que pour leur utilisation, un travail énorme est à faire. De même, quant aux méthodes culturales, souvent désuètes, et quant au choix des assolements. Une tâche d'éducation du cultivateur est à entreprendre en mettant en œuvre toutes les ressources de la région, Génie rural, D. S. A., dirigeants de l'organisation professionnelle.

— Utilisation des engrais. Beaucoup d'agriculteurs sont mal informés des besoins des plantes cultivées et du sol et ignorent la façon d'utiliser les différents engrais. Des produits d'une qualité insuffisante leur sont trop souvent vendus. L'emploi des engrais est beaucoup moins répandu que dans les pays voisins, si ce n'est pour les phosphates. Par exemple, pendant la campagne 1935-1936, la Belgique a consommé à l'hectare : 194 kilos d'engrais azotés et 92 kilos d'engrais potassiques, et l'Allemagne 84 et 44, quand nous en absorbions 26 et 7.

Pour remédier à cette situation, une politique des engrais doit être suivie, qui pourrait être fondée sur les principes suivants :

— Effort d'éducation des cultivateurs en prévoyant, peut-être l'insertion dans les programmes scolaires de cours obligatoires sur la question destinée aux futurs agriculteurs.

— Approvisionnement de notre agriculture en quantités suffisantes, même s'il faut importer. Il semble, en particulier, que pour l'azote, il soit nécessaire d'acheter à l'extérieur une centaine de milliers de tonnes au moins pendant quelques années, si les besoins, comme il est souhaitable, passent de 200 à 300.000 tonnes ou davantage.

— Contrôle de la qualité des engrais par un visa de l'Etat certifiant la loyauté de la marchandise ;

— Organisation du stockage sur les lieux d'utilisation. Achat et importation des engrais par la voie des coopératives (1) ;

— Machinisme agricole. L'utilisation judicieuse de la machine réalise des économies en hommes et même des économies de dépense. Elle permet de consacrer à d'autres cultures les superficies précédemment utilisées pour la nourriture des chevaux. En vue de combler le retard de la France en ce domaine, disons succinctement qu'il y a lieu de dégrever les carburants agricoles, de faciliter la mise en commun des machines par plusieurs petites exploitations, de créer des bureaux d'études mettant au point des types adaptés aux conditions du sol, de favoriser le développement de l'industrie du machinisme et, à défaut, de préparer des accords aussi avantageux que possible avec l'industrie étrangère.

Il y aurait encore à signaler bien des améliorations possibles, notamment quant à l'organisation du travail dans les fermes, l'utilisation de la force électrique, l'amélioration des voies et des modes de transport. Le développement de la recherche scientifique, sous l'impulsion des pouvoirs publics, la création de champs d'essai, de fermes-témoins, mériteraient d'être détaillés. Mais nous nous limitons et passons aux réductions à opérer dans les charges financières de la culture.

b) Réduction des charges financières. Le procédé essentiel est le développement des coopératives. Nous avons indiqué les services qu'elle pouvait rendre pour l'utilisation en commun des machines agricoles. Qu'il s'agisse de coopératives de service, de coopératives d'achat en commun des produits indispensables à la culture, de coopératives de transformation et de vente des produits agricoles, elles permettent, soit de faire l'économie de la rémunération d'intermédiaires, soit de reporter sur un ensemble de cultivateurs des charges trop lourdes pour un seul, bref, en définitive, de réaliser une réduction sensible des frais. Aussi l'extension de la coopération apparaît-elle comme l'une des conditions du relèvement agricole qu'il y a lieu d'encourager par tous les moyens.

L'un de ceux-ci est le maintien d'une fiscalité privilégiée à laquelle des textes récents tendent à porter atteinte.

Les principes coopératifs sont mis en cause par les dispositions du décret du 31 décembre 1942, complétant la loi du 21 janvier de la même année, relatif à la notion du prix commercial normal. S'il n'est pas tenu compte du principe coopératif de la distribution du trop-perçu sous forme de ristourne, il en résultera une charge supplémentaire pour les coopératives. La taxation des réserves n'est pas moins fâcheuse ; elles appartiennent à la coopérative et ne peuvent être distribuées entre ses membres. Elles sont destinées à financer des bâtiments et du matériel améliorant le rendement de la coopérative. Elles n'ont pas le caractère d'un profit et, pour une large part au moins, elles devraient

(1) Nous réservons la question du monopole des engrais.

être exonérées de l'impôt. L'application de la taxe sur les transactions soulève également des difficultés. En certaines régions, le fisc exige le paiement de la taxe sur la totalité des ventes, alors que seule la différence des prix de cession aux adhérents et des prix d'achat aux vendeurs doit être frappée. Citons encore les difficultés rencontrées pour l'application de la même taxe aux opérations effectuées par les coopératives de collecte et de vente, pour l'application de la taxe à la production aux travaux à façon effectués par les coopératives, pour l'application de l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières.

Dans le même ordre d'idées, la mutualité doit défendre constamment ses prérogatives contre les menaces d'assimilation de son statut à celui des compagnies d'assurances. Il est essentiel qu'elle puisse continuer à accorder à bas prix aux cultivateurs une protection contre les différents risques qu'ils courent dans leur activité professionnelle : incendie, accidents, grêle, mortalité du bétail, etc.

Enfin, il est nécessaire de revenir sur le nouvel impôt — l'expression n'est pas trop vive — institué sur les bénéfices agricoles par la loi du 31 décembre 1941 et contre lequel la culture a unanimement protesté. L'administration a rapproché le rendement de la cellule agricole de celui de la cellule des bénéfices industriels et commerciaux, ainsi que de celui de la cellule des traitements et salaires, et a conclu, de la comparaison, que le taux de l'impôt agricole était insuffisant. Elle a considéré que l'abondance des souscriptions aux bons du Trésor, des dépôts en banque et des dépôts dans les caisses de crédit agricole dénotait une substantielle aisance. Elle a estimé que le faible nombre des dénonciations de forfait confirmait le caractère léger de l'imposition. D'année en année, elle a augmenté ses prétentions. Elle s'est même refusée à admettre les provisions pour le renouvellement d'actif, sauf lorsqu'elles sont assorties d'une comptabilité. Les seuls allégements qu'elle ait consentis ont été de porter à 5.000 francs l'exonération de base et de compter pour moitié la fraction comprise entre 5.000 et 10.000 francs. D'autre part, elle a accru la plasticité de l'impôt pour mieux l'adapter à la matière imposable : le nombre de coefficient a passé de 302 en 1942, à 427 en 1943 et à 463 en 1944.

Il serait aisé de répondre à ces différents arguments. Nous avons vu que l'abondance des disponibilités paysannes ne signifie pas richesse. Le nombre assez réduit des dénonciations de forfait s'explique par les difficultés que les redevables éprouvent à apporter les justifications matérielles qui leur sont demandées dans ce cas. Quant aux comparaisons avec les impôts commerciaux, elles méconnaissent que les bénéfices agricoles, une fois déduites toutes les charges afférentes à la production, sont bien moins élevés qu'il ne paraît à une vue superficielle. D'ailleurs, les cultivateurs paient l'impôt foncier non bâti, à peu près ignoré des autres secteurs d'activité, et qui a fait l'objet d'un relèvement sensible à une époque récente. Sans doute n'acquittent-ils pas la

patente, mais ils sont obérés par les impositions au ravitaillement général à des prix insuffisants. Surtout l'impôt paraît inopportun si l'on considère l'effort que l'agriculture doit entreprendre pour comprimer ses prix de revient. Né au cours d'une période exceptionnelle dans laquelle le prix des denrées passait au second plan, l'impôt doit être reconsidéré maintenant que s'ouvre, ou va s'ouvrir à nouveau, une période où la concurrence retrouve ses droits.

Du point de vue technique, d'ailleurs, l'impôt soulève les plus sérieuses objections. Il se fonde sur le revenu cadastral dont l'estimation remonte à 1912, les revisions intervenues depuis ayant surtout modifié le classement des parcelles. Dans de nombreux cas, les exploitations ont évolué depuis cette époque et il en résulte des inégalités peu admissibles, étant donné le poids de l'impôt.

Ajoutons enfin, du même point de vue des charges financières, la nécessité à laquelle il y a lieu de tenir la main à ce que les prêts accordés aux agriculteurs soient consentis à des taux aussi réduits que possible. C'est par des économies sur tous les postes de la production que l'on obtiendra la réduction sensible des coûts de revient.

La réduction du prix de revient facilite l'extension de la consommation des denrées agricoles. Il est à remarquer, toutefois, que, dans la mesure où cette amélioration est due aux progrès techniques, elle s'accompagne d'un accroissement quantitatif de la production qui tend à apporter une solution aux difficultés de l'heure présente, mais qui pose des points d'interrogation pour l'avenir. En ce qui concerne, en particulier, les débouchés à l'étranger, il est douteux qu'une diminution des prix suffise à nous les ouvrir si elle n'est assortie d'une supériorité de qualité qui confère au produit un monopole de fait. Même sur le marché intérieur, où l'élasticité de la demande n'est pas sans limite pour les produits courants, la préoccupation de la qualité est la seule garantie d'un maintien durable des débouchés.

c) Politique de la qualité

Nous ne pouvons détailler ici les mesures à prendre afin d'utiliser au maximum les possibilités que nous donnent, à cet égard, un climat et un sol heureux. Des études ont été faites pour les principaux produits exportables. Elles doivent être poursuivies. C'est à tous les stades de la production et du commerce qu'il faut porter l'effort. Par exemple, pour les fruits, il y a lieu de surveiller les traitements, les méthodes culturales, la manutention et le stockage, la transformation et la conservation, les emballages et le conditionnement, d'établir des catalogues de variétés correspondant aux goûts des clients, d'appliquer des standards, de faire respecter les marques. Cette tâche complexe, qui exige une éducation constante du producteur et un contrôle souple, est assurée au mieux par les coopératives, comme l'expérience l'a prouvé. Elle implique, en outre, diverses interventions

des pouvoirs publics, notamment une action de propagande à l'étranger sur laquelle nous n'avons pas à nous arrêter ici.

Les débouchés ainsi ouverts seront, avec la réduction des prix de revient, la meilleure sauvegarde de la stabilité du pouvoir d'achat agricole. Le maintien de celui-ci, voire son développement, est la condition *sine qua non* d'une amélioration effective et durable de la condition sociale des paysans. Cette amélioration peut toutefois être facilitée et accélérée par différents moyens, principalement d'ordre financier.

2. — Amélioration du niveau de vie de l'agriculteur

Nous envisageons successivement :

— La restauration de l'habitat rural ;

— L'accession à la propriété ;

— Le financement des régimes fiscaux.

A) Restauration de l'habitat rural

La question de l'habitat rural, comme tous les grands problèmes agricoles, est une question « liée » : sa solution dépend non pas de telle ou telle mesure particulière, mais d'un effort général dans les domaines les plus divers.

Nous avons dit qu'une amélioration effective, en la matière, impliquait le développement du pouvoir d'achat des campagnes. Elle suppose également une évolution psychologique des populations rurales, une réforme du régime foncier, un programme financier de grande ampleur (1). Un tel effort ne peut être pris en charge ni par les seuls particuliers ni par les pouvoirs publics : l'échec de l'expérience des habitations à bon marché dans les campagnes, par application de la loi Loucheur, a montré la nécessité de recourir à une législation constamment adaptée aux conditions particulières de la vie rurale. Sans pouvoir, dans le cadre de cette étude, pénétrer dans le détail des réformes, cherchons à préciser les tâches qui incombent respectivement à l'Etat et à la profession dans la restauration de l'habitat.

a) Rôle de l'Etat

Il appartient, en premier lieu, aux pouvoirs publics de contribuer à créer un climat favorable par une série de mesures d'ordre technique, juridique et fiscal :

— Du point de vue technique, l'Etat peut jouer un rôle de conseiller, notamment par ses D. S. A. et ses ingénieurs du Génie rural. Il peut encourager les instituts de recherches et les centres d'architecture. Il peut inciter les instituteurs à intéresser les jeunes aux questions de logement ;

— Du point de vue juridique, l'une des difficultés de la réforme est le faible intérêt que les propriétaires non exploitants

(1) Des calculs récents relatifs aux capitaux nécessaires ont donné les résultats suivants : sur la base des prix de 1939, en partant du nombre des exploitations, 120 milliards ; en partant des évaluations en surface, 71 milliards. Le chiffre du programme décennal d'équipement de la Délégation générale à l'équipement national ressort à 36.351 millions. (Extraits du rapport de M. Delatouche au Congrès de l'Habitat rural.)

ressentent à améliorer leur fonds. Dans la législation du code civil, il n'est inscrit nulle part que le propriétaire soit obligé de procéder même à des travaux d'entretien. La loi du 15 juillet 1942, modifiée par celle du 4 septembre 1943, a bien prévu la possibilité technique, pour le fermier sortant, d'exiger récompense à raison des réparations ou améliorations par lui apportées au bien loué. Mais cette réforme est tout à fait insuffisante en raison des restrictions pratiques qui l'accompagnent : remboursement de la moitié de la plus-value seulement pour les améliorations culturales, nécessité d'une autorisation préalable du propriétaire pour les autres améliorations. Bien qu'en un tel domaine, où la propriété privée est en cause, il soit particulièrement délicat d'opérer des modifications, il serait opportun, semble-t-il, de réaliser un régime plus favorable pour le fermier, notamment d'admettre qu'une part plus forte de la plus-value soit remboursée, quitte à faire supporter une fraction de celle-ci par le nouveau preneur ;

— Du point de vue fiscal, il serait opportun de prévoir que les améliorations apportées n'augmenteront pas, au moins immédiatement, la cote mobilière de la commune et peut-être d'autoriser « les agriculteurs a déduire de leur déclaration ou du forfait qui en tient lieu et à bloquer, par exemple, au Crédit agricole, une certaine quote-part de leurs bénéfices, à charge d'employer ces sommes, après la cessation des hostilités, en achats de matériel ou en travaux d'habitat rural » (1). D'autre part, il y a lieu d'alléger les charges fiscales du crédit mutuel, notamment en réduisant le droit de mutation sur l'achat de terrains, acquis en vue de la construction, et en atténuant les droits d'enregistrement sur le prêt et sur le revenu du prêt.

Mais l'effort le plus important de l'Etat est à exercer sur le plan financier. Il n'est pas question qu'il finance l'intégralité de l'effort nécessaire, mais il peut en activer le démarrage et assouplir l'exécution des travaux :

— Par des subventions d'abord. La législation récente paraît assez satisfaisante, à condition d'élargir l'aide de l'Etat. Celle-ci est limitée actuellement par un plafond qui est de 25.000 francs pour la loi du 21 novembre 1940 et de 100.000 francs pour celle du 17 avril 1941, chiffres manifestement trop étroits. Des encouragements pourraient être apportés à des formules heureuses, telle celle du domaine retraite, du décret du 24 mai 1938. Cette institution permet aux travailleurs de condition modeste d'acquérir ou d'aménager un petit bien rural au moyen de versements annuels. La survenance des hostilités a paralysé son développement jusqu'à ce jour ;

— Par le concours financier de la caisse de Crédit agricole. Celle-ci, aux termes de la loi du 15 mars 1941, peut prêter aux bénéficiaires d'une subvention de l'Etat pour la fraction des dépenses non subventionnées. Des systèmes de mobilisation des ressources de cette nature doivent être mis à l'étude ;

(1) Proposition de M. Salaun.

— Par des allocations logement, enfin, suivant le système préconisé pour l'industrie. Il y a lieu, toutefois, d'étudier de très près le régime avant de l'appliquer à l'agriculture : en bien des cas il ne s'agit pas, comme dans l'industrie, de faciliter simplement l'habitation, mais bien de construire ; si l'allocation n'est pas étendue aux exploitants, un équivalent doit leur être attribué ; l'allocation, dans une première période, peut être financée partiellement par l'Etat, mais le régime n'est viable que si, après un temps, les intéressés en couvrent eux-mêmes la majeure partie, dans un système organisé par la profession, comme les allocations familiales.

b) Rôle de la profession

Le rôle de la profession est au moins aussi important que celui de l'Etat ;

— Elle peut promouvoir le crédit mutuel à terme différé, dont le succès à l'étranger, notamment en Angleterre, a été considérable, mais qui n'a eu, jusqu'à présent, en France, qu'un faible développement. Ce système peut prendre des formes diverses. Signalons, dans cet ordre d'idées, les sociétés coopératives d'habitation rurale, projet dit « projet Ferte », et qui a rencontré bon accueil de la part des spécialistes. Ces organismes groupent les propriétaires ou exploitants agricoles, en vue de la construction de logements ouvriers communs. Ils sont susceptibles de développer l'application de la législation du 21 novembre 1940 et du 15 mai 1941. Il y aurait intérêt de les faire bénéficier des avantages accordés aux habitations à bon marché. Signalons encore que des coopératives artisanales de construction seraient susceptibles d'intéresser les artisans en leur donnant des travaux échelonnés pour une longue période et de diminuer le coût de ceux-ci en évitant de recourir aux services éloignés des entreprises urbaines. Du point de vue financier, une participation des différentes entreprises industries intéressées à la construction devrait également être envisagée ;

— Disons, enfin, d'un mot que la profession a un rôle immense à jouer du point de vue éducatif : l'évolution psychologique des paysans en ce domaine dépend, dans une large mesure, de ses dirigeants. Il semble, notamment, que des conseillers régionaux ou locaux, ayant un minimum de connaissances techniques, pourraient exercer une heureuse influence, en encourageant les hésitants et en leur apportant les précisions de détail dont le défaut les détourne souvent des réalisations. Les mêmes conseillers pourraient, semble-t-il, faciliter l'accession à l'exploitation des jeunes paysans et des ouvriers agricoles, en leur facilitant leur premiers achats et leurs premiers travaux et en les aidant de leur expérience.

b) Accession à la propriété

L'accession à la propriété dépend, elle aussi, d'un ensemble de facteurs très divers. Dégageons ici seulement l'aspect finan-

cier par lequel l'Etat pourrait apporter rapidement un encouragement efficace.

Un projet a été établi, il y a près de deux ans, par la caisse de Crédit agricole, en accord avec des membres de la profession. Il pourrait inspirer les réalisations en ce domaine. Il se caractériserait par les traits suivants :

— Les bénéficiaires des prêts étaient les jeunes fermiers, les jeunes métayers, les propriétaires exploitants, les anciens élèves diplômés des écoles d'Agriculture ou de centres d'apprentissage agricoles, liste à compléter par les salariés ;

— Le montant des prêts était décidé par le Conseil d'administration de la caisse de Crédit agricole intéressée, augmenté d'un représentant de la profession, et était fonction, pour chaque bénéficiaire, de l'importance de l'exploitation et du prix du matériel. Le plafond était fixé à 400.000 fr. (1941) ;

— Le caractère familial du prêt était marqué non par les conditions de remboursement, mais par un allongement de la durée du prêt ;

— La durée des prêts était de 18 ans, avec deux années de franchise de remboursement, neuf années de faible remboursement et neuf de remboursement élevé, afin d'alléger les débuts de l'installation toujours difficile et de tenir compte de l'appoint apporté par les enfants après quelques années ;

— Le taux d'intérêt était de 2 % environ ;

— Les garanties étaient fournies non par des cautions, difficiles à trouver pour des jeunes, ni par des garanties réelles qui les découragent, mais par des garanties personnelles offertes par l'emprunteur lui-même. Celles-ci seraient contrôlées de façon permanente par un représentant de la profession du lieu, qui aiderait en même temps le débutant de ses conseils. Un stage professionnel préalable, d'au moins trois ans, eût été exigé des intéressés.

Il était prévu que les fonds nécessaires seraient obtenus au moyen d'emprunts, dont les arrérages varieraient suivant le cours des produits agricoles. Cette dernière disposition, bien qu'elle ait été abandonnée ultérieurement, paraît avoir été la cause de l'échec du projet.

La question de l'accession à l'exploitation est, peut-être, avec celle de l'habitat rural, la plus importante à résoudre du point de vue social. Elle est loin d'être la seule. Notre législation sociale est à mettre au point, des lacunes sont à combler dans les différents régime de prévoyance (1). Un effort persévérant et minutieux doit être poursuivi en ce sens, en tenant compte des particularités de la structure agricole, qui interdit l'extension pure et simple aux habitants des campagnes des régimes valables pour les salariés du commerce et de l'industrie.

Ces améliorations posent, toutefois, nous l'avons dit, un

(1) Nous donnons en annexe un exemple des réformes possibles, en matières d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.

problème commun, dont la solution a été, jusqu'à présent, constamment différée et qu'il faut bien, enfin, aborder : celui du financement des lois sociales, étant donné l'insuffisance du régime des subventions de l'Etat et des cotisations individuelles des agriculteurs.

Seul nous paraît valable un système qui inclut les charges sociales dans le coût de production agricole, comme les frais de l'industrie sont incorporés dans le prix des objets fabriqués. Etant donné la structure agricole, cette intégration ne peut se faire individuellement pour chaque exploitation. Elle n'est réalisable que collectivement par des taxes frappant les produits à l'un des stades de la vente.

Analogue par sa forme à un impôt de circulation ou à une taxe sur le chiffre d'affaires, suivant qu'elle est spécifique ou *ad valorem*, la contribution sur les produits en a la forte productivité. En combinant taxe *ad valorem* et taxe spécifique, il est possible d'obtenir un rendement global suffisamment stable, même en période de fluctuations économiques.

La contribution sur le produit ne doit pas être un poids pour le producteur : elle est normalement rejetée sur les stades ultérieurs de vente, voire sur le consommateur, de même que les charges sociales du commerce et de l'industrie. Même en admettant le retour à un régime libéral, dans lequel seules l'offre et la demande régleraient les cours, elle est moins lourde qu'une cotisation individuelle ne frappant que les produits commercialisés.

La contribution sur le produit est équitable : le financement des charges afférentes à la vie paysanne doit, normalement, être assuré sur les produits de l'activité agricole. Qu'on ne dise pas qu'un tel régime aboutit à une hausse du coût de la vie : le prix des denrées agricoles, comme celui des objets manufacturés, comprend légitimement une fraction de charges sociales. La position prise par le ministère des Finances à l'égard des taxes sur les produits instituées pour financer le fonds de solidarité, et qui tendait à exiger des producteurs qu'ils supportent le poids de ces taxes, paraît contraire à l'équité et ne devrait point être maintenue.

Nous avons ainsi fait le tour des principales réformes à promouvoir en vue de réaliser les conditions d'un assainissement de la situation économique de l'agriculture et d'un développement de son standard de vie. Dans ce tour d'horizon, nous avons laissé de côté diverses questions, les unes en raison de leur caractère temporaire, d'autres parce qu'elles sont la résultante d'un ensemble d'éléments dont les uns seulement sont agricoles, tel le problème des élites rurales, d'autres encore, comme l'harmonisation de nos productions et de celles de nos colonies, ou comme la politique douanière, du fait qu'elles sont fonction d'éléments qui ne dépendent pas de nous seuls.

Nous voudrions ajouter un mot sur l'esprit dans lequel le problème agricole doit, à notre sens, être encouragé. Il nous pa-

raît sage, sinon de prévoir le pire, du moins d'agir comme si l'avenir devait être particulièrement difficile. Les réformes à entreprendre sont si amples, les réalisations à poursuivre si complexes, qu'il n'est pas à craindre de dépasser le but et d'aller trop loin dans l'effort.

En particulier, en matière de débouchés extérieurs, un certain pessimisme est, on peut le craindre, une forme de la clairvoyance. La France est un jardin de l'Europe, mais d'autres jardins se sont créés, soit sur le continent, soit même outre-mer, dont la concurrence sera dure. Les industriels sont appelés à des réflexions du même ordre. Nous croyons savoir qu'ils sont plus enclins que par le passé à se tourner vers le marché agricole, à comprendre qu'il constitue leur débouché le plus sûr, peut-être leur seul débouché sûr, et à admettre que son maintien et son développement méritent quelques sacrifices.

Sous la pression des nécessités, la solidarité de l'agriculture et de l'industrie devrait tendre ainsi à devenir plus étroite. Il paraît de plus en plus arbitraire de dissocier les problèmes. Que serait désormais une politique d'investissement agricole dans laquelle n'entreraient pas en ligne de compte les possibilités de notre industrie ? A l'inverse, une politique monétaire ou douanière, dans laquelle les intérêts agricoles ne seraient pas sauvegardés, aurait des répercussions rapides sur les débouchés du commerce et de l'industrie. Il est permis de se demander si, à ce resserrement des interdépendances de fait, ne devrait pas correspondre des modifications organiques dans la structure des groupements dirigeants, tant publics que privés.

Augmentation de rendement techniquement possible

d'après M. AUGE-LARRIBE

Le premier chiffre est celui de la période 1930-1939 (à l'hectare).

Le deuxième chiffre est le rendement techniquement possible.

Froment	15,4	17
Méteil	12,5	13,5
Seigle	13,2	14,2
Avoine	14,3	15,8
Orge	14,6	15
Maïs	15,7	16
Sarrasin	9,3	9,5
Millet t	9,6	10
Pommes de terre	110,5	125
Topinambours	170	175
Betteraves fourragères	391,7	400
Rutabagas et navets	174,2	200
Choux fourragers	240	250
Carottes fourragères	164,5	175

Prairies diverses	40	40
Betteraves industrielles	285,7	300
Lin	6,5	8,6
Chanvre	11,3	11,5
Tabac	19,2	19,2
Légumes secs	10	10
Vignes	39 hl	40 hl
Raisins de table	33 q.	33 q.
Houblon	10,5	11

Les chiffres de M. Augé-Larribé sont parmi les plus modérés.

Orientation de l'agriculture française et coloniale dans le cadre d'une économie dirigée

par R. Dumont (1)

M. Dumont se place dans l'hypothèse suivante :

1° L'agriculture serait dirigée en vue de satisfaire tous les besoins normaux de la population ;

2° L'Etat aurait le contrôle des échanges extérieurs.

Voici, d'après M. Dumont, les possibilités françaises :

1. — Céréales

a) Blé : l'augmentation des rendements permettra de réduire de 5 à 4 millions d'hectares les superficies cultivées. Pas d'importation, « sauf à la levée du blocus » ;

b) Le riz : les céréales secondaires tempérées produites chez nous doivent remplacer le riz et le maïs d'Indochine dans l'alimentation du cheptel ;

c) Le maïs : production à intensifier ;

d) Avoine, orge, sarrasin, seigle : les surfaces sont à augmenter d'un million d'hectares pour compenser l'arrêt des importations de riz et de maïs. Mais cette extension sera bientôt plus que compensée par l'augmentation des rendements, la réduction de la consommation humaine, la réduction de la consommation d'avoine par les chevaux (remplacée par les H. P.) ; en ce qui concerne cette dernière réduction, elle « diminuerait de près d'un million d'hectares la surface exigée par les grains ».

2. — Sucre et alcool

Pour le sucre, les superficies betteravières actuellement cultivées semblent suffisantes.

Pour l'alcool, il y a lieu de prévoir l'extension du topinambour.

3. — Huiles

« Le bassin méditerranéen produit l'huile de luxe de l'olive ; mais, pour cela, l'Afrique du Nord est mieux placée que le Midi de la France, où nous sommes trop près de la limite nord de cette culture. Seules certaines qualités d'huile de luxe et d'olives de conserve gardent chez nous de l'intérêt sur de fortes pentes im-

(1) Revue d'Economie Contemporaine, septembre 1943.

propres à d'autres cultures. » Maintenir l'olivier « artificiellement par des primes ne nous paraît pas indiqué ».

Quant au colza, navette, œillette, il y a intérêt à maintenir 20 ou 30.000 hectares pour améliorer les variétés et disposer en permanence des semences nécessaires à une extension éventuelle des cultures.

4. — Légumes et fruits

a) Pommes de terre. Une amélioration de rendement de 40 à 50 p. 100 est à prévoir. Elle permettra de réduire les importations de plants et de compenser le déficit des céréales tropicales pour les animaux et les industriels (glucoserie, amidonnerie) ;

b) Légumes secs : une augmentation de 100.000 hectares ;

c) Légumes frais : une augmentation de 100 à 200.000 hectares en vue d'accroitre la consommation, de réduire massivement les importations non coloniales, d'accroître largement les exportations vallée du Rhône, Maroc, Algérie ;

d) Fruits : 100.000 hectares d'agrumes à planter. Rationaliser la production. Exportations de pommes et poires. Possibilité « de renverser assez rapidement le sens de la balance commerciale ».

5. — Le vin

Légère réduction de la consommation. Larges possibilités d'exportation de vins de qualité « par millions d'hectolitres » et de vins courants « par dizaines de millions d'hectolitres ». Augmentation des surfaces à réaliser de l'ordre d'un demi ou même un million d'hectares.

— Le raisin frais : il est sous-consommé en France ; développement de la production en Afrique du Nord ;

— Le cidre : amélioration des vergers à réaliser.

6. — Productions fourragères et productions animales

a) Cultures fourragères. On pourra prendre pendant quelques années, sur les prairies, les surfaces nécessaires pour les autres cultures, puis revenir aux surfaces actuelles ;

b) Lait et dérivés : la consommation, très inférieure à celle de l'étranger, peut être augmentée. Le lait condensé pourra être exporté spécialement vers les colonies. Le beurre ne pourra être exporté, si ce n'est vers les colonies (?). Les fromages doivent pouvoir être largement exportés ;

c) Viande : la production française, avec les moutons d'Afrique du Nord, doit suffire. La consommation doit être accrue ;

d) Basse-cour : suppression des importations d'œufs, développement des exportations de volailles, foies gras et conserves.

7. — Textiles

a) Le lin : il faudrait doubler les surfaces de 1939 et arriver à 60.000 hectares ;

b) Le chanvre : de 4.000 hectares, il y a lieu de remonter à 20.000 ;

c) La soie : « laissons la soie à l'Asie » ;

d) La laine : « les exportations coloniales pourraient quadrupler en vingt ans ».

Conclusion. — « On peut, dans la décade qui suivra la reconstruction, réaliser un accroissement de production agricole de 25 à 40 p. 100. »

Hausse des principaux prix agricoles et de quelques prix industriels de 1939 à 1944

	1939 août	1944 juillet	(Hausse en %) août 1939 à juillet 1944
Blé	216,50	410	—
Seigle	85	340	300
Orge	74,50	297,50	299,30
Avoines diverses	60,75	269	342,80
Betteraves industrielles	24,17	64	164
Pommes de terre	49,17	125	100
Haricots secs	507,90	1.200	136
Bœuf 1re qualité Villette	11,80	26,30	122,90
Bœuf 2e qualité Villette	11,10	26,30	136,90
Veau 1re qualité Villette	15,80	32,40	105,10
Veau 2e qualité Villette	13,20	30,40	114,10
Mouton 1re qualité Villette	20	37,70	88,5
Mouton 2e qualité Villette	10	35,30	120,4
Porc 1re qualité Villette	14,28	—	—
Porc 2e qualité Villette	13,14	—	—
Lait (prix en gros)	1,50	4,10	171,5
Vin (aux détaillants Paris)	178,60	450	151
Œufs (Halles Centrales, le mille)	683,33	2.331	241,1
Charbon tout venant industriel	177	286	61,6
Fonte phosphoreuse PL3	679,30	1.292	90,2
Blooms Thomas (aciers pour forge)	1.040	2.077	99,7
Aluminium français 99 % en lingots de 3 kgs (100 kgs)	1.530,10	3.736,35	143,2
Carbure de calcium conc. couranté	1.939	3.000	54,7
Chlorure de potassium à 49 %	59,95	165	—
Sable de verrerie industr. 1er choix	35,50	57,95	52
Papier journal apprêté en bobines (100 kg)	200	525,20	155
Ciment Portland artif. dépôt Paris	310,70	594,50	91,30
Fuel Oil Léger par camion citerne	630	5.800	820,6
Essence tourisme consommateurs	311,50	1.040	233,90
Plomb marques ordinaires	375	1.040	49,4
Zinc bonnes marques, en lingots	361,75	591	63,5
Nickel pur affiné, en lingots	31,55	37,20	17,8
Coton américain middling 15/10 (50 kgs)	419	890	112,4
Caséïne à la présure	285	3.377	1.034,9

Les chiffres sont empruntés au *Bulletin de la Statistique Générale de la France*, excepté ceux des haricots secs, betteraves industrielles et vin tirés de la statistique agricole et du *Bulletin des Prix*.

Les possibilités d'amélioration de la balance commerciale de l'agriculture française

vues par M. AUGE-LARRIBE

(dans « Situation de l'Agriculture française »)

J. Augé-Larribé se place « dans l'hypothèse d'un marché européen élargi », hypothèse dont il constate le caractère néces-

sairement vague. Voici les conclusions de cet auteur, dont on sait les tendances libérales.

A. — Rédaction des importations

J. Aubé-Larribé estime que le montant des importations ne peut être réduit de façon appréciable, en raison notamment des besoins accrus par une longue période de disette.

Pourraient être réduites les importations suivantes :

Châtaignes, fruits secs ou conservés et légumes secs ;

Céréales, graines et farines, y compris le malt, réduites d'un tiers ;

Volailles et œufs ;

Peaux et pelleteries ;

Beurre ;

Riz (légèrement diminué).

En revanche, les importations de textiles, de bois et de caoutchouc seraient augmentées.

Au total, les chiffres totaux des importations seraient à 250 millions près équivalents à ceux de la période 1935-1939.

B. — Accroissement des exportations

L'auteur suppose remplies une série de conditions : principalement une organisation favorable du commerce international, main-d'œuvre et des moyens de production reconstitués.

1° La production animale est « le secteur de la production où la France pourrait faire les plus rapides progrès quand les pertes actuelles de ses divers cheptels auront été réparées.

a) Bestiaux, viandes, volailles : l'augmentation pourrait être de 20 % pour l'étranger, de 10 % pour les colonies (par rapport à 1935-1939).

b) Graisses animales : 10 % pour l'étranger et les colonies.

c) Produits de ferme : suppression des importations, mais pas d'augmentation des exportations.

d) Lait : augmentation de 5 % pour l'étranger, de 10 % pour les colonies.

e) Fromages : 25 % étranger et colonies.

f) Beurre : peut-être doublement (il y a vingt-cinq ans, les exportations étaient cinq fois plus fortes).

g) Miel : suppression des importations.

h) Chevaux, mules et poulains : 10 %.

i) Caséïne : 25 %.

2° La production végétale :

a) Céréales en grains ou en farines : augmentation de 10 % pour l'étranger et 15 % pour les colonies.

b) Biscuits et pain, gruaux, pâtes, céréales exotiques : 10 %.

c) Fécule de pomme de terre : légère augmentation.

d) Fruits et légumes : « Dans ce secteur, il n'y aurait rien d'invraisemblable à voir les productions s'intensifier et s'étendre pour répondre à une consommation nationale doublée et à des exportations triplées : il y a vingt-cinq ans, elles étaient plus du double de ce qu'elles sont aujourd'hui.

En triplant pour l'étranger et en maintenant les chiffres pour les colonies, l'exportation atteindrait 1.082 millions (prix 1935-1939).

C'est aussi dans ce secteur des fruits et légumes que les producteurs seraient le plus rapidement prêts à accroître leurs productions et à suivre les indications des marchés. »

e) « Comme les exportations de fruits, celles des vins avaient théoriquement tripler les expéditions à l'étranger, et maintenri diminué de moitié ». Une fois les stocks reconstitués, on pourrait celles destinées aux colonies, soit 3.170 millions (prix 1935-1939).

f) Sucre : augmentation vers les colonies.

g) Essences parfums, résines, espèces médicinales : faibles augmentations.

h) Graines, plantes, arbustes : quelques augmentations.

i) Tartrates : quelques augmentations.

3° Production forestière :

Légère augmentation pour les bois communs.

Au total, les exportations seraient augmentées de 3.350 millions (sur les bases des prix 1935-1939). Augmentation considérable, puisque la moyenne des exportations de 1935 à 1939 n'a pas excédé 6.647 millions. L'auteur souligne les difficultés que rencontrerait une telle politique.

Quelques exemples de salaires agricoles 1941-1944

1. — REGION PARISIENNE ET NORD

Les chiffres ci-dessous sont extraits d'une enquête de la Corporation paysanne et d'une enquête de la Mission de restauration paysanne. Les chiffres de 1941 marquaient déjà, sur l'avant-guerre, une hausse de 18 p. 100 environ.

Département	Catégorie	1941	1942	1943	1944
Pas-de-Calais ..	Charretier (p. jour)	38	47	60	68
	Journalier (p. jour)	34	43	60	68
	Journalière (p. jour)	22	28	40	45
Somme	Journalier (p. jour)	32	40	»	65
	Journalière (p. jour)	22	30	»	45
Aisne	Charretier (p. mois)	1.100	1.300	1.600	1.800
	Journalier (p jour)	35	45	50	65
Oise	Charretier (p jour)	32	52	58	68
	Journalier (p. jour)	38	45	50	60
Seine-et-Marne.	Charretier (p, jour)	44	50	65	80
	Journalier (p. jour)	40	45	60	65
2. — NORMANDIE					
Eure	Charretier (p. jour)	40	50	66	90
	Journalier (p. jour)	35	45	55	75
Calvados	Valet (par an)	5.500	8.000	10.000	»
	Servante (par an)..	4.000	6.000	7.000	»
	Journalier (p. jour)	35	70	100	»
3. — BRETAGNE					
Côtes-du-Nord .	Valet (par an)	7.000	»	14.000	»
	Servante (par an)..	4.000	»	7.000	»

Finistère	Valet (par an)	6.500	8.000	14.000	»
	Servante (par an)..	4.500	5.500	7.000	»
Morbihan	Servante (par an)..	2.800	»	5.400	8.600
	Journalier (p. jour)	25	55	65	75
Ille-et-Vilaine ..	Charretier (par an).	5.800	»	9.500	15.000
	Valet (par an)	6.100	»	8.500	13.000
	Servante (par an)..	3.700	»	6.800	8.500
	Journalier (p. jour)	27	»	58	95
	Journalière (p. jour)	17	»	40	80

4. — OUEST ET SUD-OUEST

Maine-et-Loire..	Valet (par an)	7.000	10.000	12.000	»
	Servante (par an)..	3.500	6.000	8.000	»
	Journalier (p. jour)	35	»	70	110
Vienne	Valet (par an)	»	11.000	17.000	27.000
Vendée	Valet (par an)	7.500	10.500	13.000	17.000
	Servante (par an)..	3.500	5.000	7.000	10.000
	Journalier (p. jour)	40	50	80	100
Charente	Valet (par an)	5.400	6.600	11.000	18.000
	Servante (par an)..	3.000	3.500	»	5.000
Landes	Valet (par an)	3.100	»	7.600	»
	Servante (par an)..	2.500	»	4.800	»
	Journalier (p. jour)	35	»	60	»

5. — CENTRE ET VAL DE LOIRE

Eure-et-Loir ...	Charretier (par an).	10.500	13.000	17.000	20.000
	Valet (par an)	9.000	12.000	16.000	18.000
	Servante (par an)..	6.000	9.000	12.000	12.000
	Journalier (p. jour)	50	50	60	75
Cher	Charretier (par an)	10.000	12.000	18.000	27.000
	Valet (par an)	6.000	8.000	9.000	15.000
	Servante (par an)..	5.000	7.000	9.000	15.000
	Journalier (p. jour)	40	60	80	120
Loir-et-Cher ...	Charretier (par an)	9.000	12.000	»	24.000
	Servante (par an)..	5.000	7.000	»	15.000

6. — EST ET SUD

Aube	Charretier (par an)	6.000	7.500	10.200	»
	Valet (par an)	5.000	6.500	8.800	»
	Servante (par an)..	4.000	5.000	6.200	»
Bouches-du-Rr.	Valet (par an)	6.000	7.800	8.400	»
	Journalier (p. jour)	45	60	90	»

NOTE :

1° Les prix du blé, des pommes de terre, de l'avoine et du vin sont tirés de la statistique agricole (année 1913) ;

2° Les prix du bœuf, de la laine et du beurre (1914) sont ceux donnés dans l'étude de M. Bernard, parue dans le *Progrès agricole* d'Amiens du 20 février 1944 ;

3° Les prix du bœuf, de la laine et du beurre de 1939 proviennent des mercuriales relevées dans le *Fermier* par le service des prix de la Corporation paysanne ;

4° Les prix 1944 sont ceux parus dans le *B. O. S. P.* ;

5° Les prix du cheval, du bœuf, de la vache à lait, de l'écrémeuse, de la journée d'ouvrier, des impôts et assurances par an,

des colliers, de la nourriture et couchage sont donnés par l'article du *Progrès agricole* d'Amiens précité (pour 1913) ;

6° Les prix des tombereaux, ficelle-lieuse, brabant, batteuse, moissonneuse-lieuse, sont donnés par le syndicat central des agriculteurs de France pour 1913 et 1939 ;

7° La nourriture et le couchage, en 1939, ont été estimés d'après la documentation parue sur les salaires agricoles dans le numéro 1 de la *Revue d'économie corporative* ;

8° Le prix des tombereaux, en 1944, n'est pas donné par le *B. O. S. P.* ; il a été estimé, par similitude, à 120 p. 100 du chiffre d'avant-guerre.

Conclusion

Pour se procurer les treize produits, il fallait :

	1913	1939	1944
Blé (kgs)	31.630	34.165	50.700
Avoine (kgs)	40.080	64.260	81.100
Bœuf (kgs)	9.480	6.850	13.450
Pommes de terre (kgs) ..	107.520 (1)	106.520	149.000
Laine (kgs)	3.740	7.990	3.100
Beurre (kgs)	2.500	3.990	4.300
Vin (litres)	27.500 (2)	46.425	52.400
Total	220.000	270.000	335.000

pour les sept produits. Si l'on divise par 7, cela nous donnera :

31.000	38.600	50.700

En conclusion, si l'on tient compte des variations de valeur des produits, on peut dire qu'en 1913 il fallait de 24.000 à 35.000 kilos pour acheter les mêmes produits. Or, il en fallait 38.500 en 1939 et 50.700 en 1944. Le pouvoir d'achat de l'agriculteur par rapport aux objets grevant son exploitation a donc été en diminuant.

Si cette diminution est peu sensible entre 1913 et 1939, quand on tient compte de l'augmentation des rendements, elle est très forte entre 1939 et 1944, époque pendant laquelle les rendements ont baissé très sensiblement. Seule la laine a été légèrement revalorisée depuis 1913.

(1) La valeur de ce produit est très variable ; la statistique générale de la France porte en effet sa valeur à 16 fr. le quintal ; dans ces conditions la valeur serait réduite à 53.000 kgs, le total à 167.000 kgs, soit 24.000 de moyenne.

(2) Le vin a une valeur variante du simple au double ; l'année suivante il valait 16 fr. seulement ; il en fallait donc le double pour acheter les mêmes produits, soit 55.000 litres, ce qui portait le total à 250.000 et 35.000.

POUVOIR D'ACHAT des PRODUITS AGRICOLES en 1914, 1939 et 1944

En 1914, 39 et 44, il fallait vendre les quantités suivantes de produits agricoles

Pour payer :		BLE			AVOINE			BŒUF			P. DE TERRE			LAINE			BEURRE			VIN		
		27 en 13	205,75 en 39	450 en 44	21,30 en 13	106,68 en 39	282 en 44	0,90 en 13	10 en 39	16 en 44	8,3 en 13	64,35 en 39	150 en 44	2,3 en 14	8,57 en 39	74 en 44	3,40 en 14	16 en 39	55 en 44	32 en 14	147,6 en 39	450 en 44
1 cheval	1.500 en 14 8.000 en 39 50.000 en 44	5.555	3.888	11.111	7.042	7.497	17.730	1.666	800	3.125	18.722	12.432	33.333	652	933	675	441	500	999	4.687	5.420	11.111
1 paire de bœufs	1.540 en 14 8.000 en 39 34.100 en 44	5.729	3.888	7.577	7.230	7.497	12.092	1.711	800	2.131	18.554	12.432	22.733	669	933	460	447	500	620	4.812	5.420	7.577
1 vache à lait	560 en 14 3.500 en 39 18.000 en 44	2.074	1.700	4.000	2.629	3.280	6.383	622	350	1.125	6.746	5.439	12.000	243	408	243	164	218	327	2.578	2.371	5.666
1 moissonneuse-lieuse	825 en 14 8.370 en 39 25.500 en 44	3.055	4.067	5.666	3.873	7.845	9.042	916	837	1.593	9.939	13.000	17.000	363	976	344	242	231	463	2.578	5.670	5.666
1 brabant	312 en 14 2.763 en 39 6.000 en 44	1.155	1.342	1.333	1.464	2.596	2.127	346	276	375	3.759	4.293	4.000	135	322	81	91	172	109	975	1.871	1.333
1 batteuse	2.900 en 14 30.000 en 39 63.000 en 44	10.740	14.580	14.000	13.615	28.121	22.340	3.222	3.000	3.937	34.939	46.620	42.000	1.260	3.500	851	853	1.875	1.145	9.062	20.325	14.000
1 écrémeuse	280 en 14 1.375 en 39 9.000 en 44	1.037	668	2.000	1.314	1.288	3.191	311	137	562	3.373	2.136	6.000	121	160	121	82	89	163	875	931	2.000
1 ficelle-lieuse	116 en 14 571 en 39 4.200 en 44	429	277	933	544	535	1.489	128	57	262	1.414	887	2.800	50	66	56	34	35	76	362	386	933
Journée d'ouvrier	4,75 en 14 33,71 en 39 160 en 44	17	16	22	20	31	35	5	3	6	57	52	66	2	3,9	1,3	1,4	2	1,8	14	22	22
Impôts et asurances à l'hectare	14 en 14 60 en 39 385 en 44	51	29	85	65	55	136	15	6	24	168	93	256	6	7	5	4	3,7	7	44	40	85
Collier	28 en 14 625 en 39 6.000 en 44	103	303	1.333	131	585	2.127	31	62	375	337	971	400	12	72	81	8,2	3,9	109	87	423	1.333
Tombereau	456 en 14 5.250 en 39 12.500 en 44	1.688	2.551	2.770	2.140	4.921	4.432	506	525	780	5.493	8.158	8.300	19	612	168	134	328	227	1.425	3.556	2.700
Nourriture et couchage	1,75 en 14 14 en 39 40 en 44	6	6	8	8	13	14	1,9	1,4	2,5	21	21	26	0,76	1	0,87	0,5	0,8	0,72	5	9	8,8

Annexes

1. Hausse des prix des principaux produits agricoles et de quelques produits industriels de 1939 à 1944.

2. Evolution du pouvoir d'achat des produits agricoles de 1913 à 1939 et 1944.

3. Orientation de la production agricole dans le cadre de l'économie dirigée, vue par M. Dumont.

4. Amélioration de notre balance commerciale agricole, vue par M. Augé-Larribé.

5. Augmentation de rendement techniquement possible, d'après M. Augé-Larribé.

6. Salaires d'ouvriers agricoles de 1940 à 1944.

7. Réformes les plus urgentes en matière d'allocations familiales et d'assurances sociales agricoles.

I. P. — 16, rue du Croissant, Paris. — E. DELION, imprimeur.

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE